



Assemblée générale

Cinquante et unième session

17^e séance plénière

Mardi 1er octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur pour cet après-midi est le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, à qui je donne la parole.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous exprimer, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, toutes nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Cette élection illustre la confiance de la communauté internationale en vos compétences et en votre vaste expérience diplomatique, et la haute estime que nous éprouvons à l'égard de votre pays ami, la Malaisie. Je voudrais également remercier sincèrement votre prédécesseur qui a su diriger avec tant de compétence les délibérations de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage chaleureux au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rôle positif et important qu'il a joué au cours de ces dernières années. Mon pays déclare son appui à sa réélection pour un deuxième mandat et apprécie ses efforts pour renforcer le rôle de l'Organisation dans le

domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit dans une conjoncture internationale nouvelle, une évolution qui a eu des effets positifs et négatifs au niveau mondial. En dépit de l'optimisme qui a marqué les relations internationales, les menaces à la paix et à la sécurité ainsi qu'au développement économique, social et humain restent présentes. De même, la détente dans les relations régionales et internationales ne signifie pas nécessairement que le climat international soit devenu plus harmonieux ou plus homogène. La sécurité et l'indépendance politique des petits États restent menacées par les ambitions d'États qui aspirent à l'hégémonie et l'expansion aux dépens de leurs voisins.

La situation politique dans la région des pays arabes du Golfe au cours des deux dernières décennies nous a de plus en plus convaincus de l'importance de consolider les mesures de confiance entre les pays de la région : respect total et mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; non-ingérence dans les affaires internes des États; abstention de l'emploi (ou de la menace) de la force; et le droit de chaque État de choisir son système politique, économique et social, de préserver ses ressources naturelles et de recourir aux négociations pacifiques pour régler les conflits dans le contexte des initiatives et des efforts bilatéraux, régionaux et internationaux.

Nous soutenons également les efforts pacifiques visant à déterminer la délimitation des frontières entre les États de la région afin de renforcer la souveraineté nationale de chaque État. Ceci contribuera à la réalisation d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans la région.

Inspirés par notre tradition, notre histoire et notre attachement à la paix, nous, dans les Émirats arabes unis, croyons fermement que la Charte des Nations Unies et les principes du droit international sont les moyens appropriés pour régler les différends entre les nations.

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis l'occupation par la République islamique d'Iran de nos trois îles, la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa. Ce sont des îles arabes, tant par leur histoire que par leur origine, et elles font partie intégrante et indivisible de notre souveraineté nationale régionale, de notre intégrité territoriale et de l'ensemble de nos droits nationaux inaliénables. Depuis le début du conflit, les Émirats arabes unis ont demandé au Gouvernement iranien de mettre un terme à son occupation des îles et de participer à des négociations bilatérales ou de chercher l'arbitrage de la Cour internationale de Justice, qui statuera en se basant sur tous les documents légaux et historiques pertinents et les preuves soumis par chacun des deux États permettant d'appuyer sa revendication de souveraineté sur les trois îles.

En dépit de nos intentions pacifiques déclarées, des efforts de médiation de quelques pays amis et des bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement iranien, ne se contentant pas de les rejeter tous, a entrepris de monter et d'équiper sur les trois îles des installations dont les caractéristiques ne sont pas exclusivement civiles. Il a construit une centrale électrique sur la Grande Tumb; et un aéroport, une usine frigorifique et une usine de traitement des poissons sur Abou Moussa. De plus, elle a installé en grand nombre des nationaux Iraniens, principalement des militaires, sur les îles. Nous considérons cette démarche comme un acte de provocation évidente visant à modifier les caractères démographiques de ces trois îles et à imposer un nouveau *fait accompli*. L'Iran cherche, en ce faisant, à consolider son occupation, faisant fi des répercussions d'une telle politique sur la paix et la stabilité de la région et sur la navigation internationale.

La République islamique d'Iran s'est abstenue de répondre aux appels nombreux, sérieux et sincères lancés par les Émirats arabes unis, le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, le dernier Sommet arabe, le Conseil de la Ligue des États arabes et les États parties à la Déclaration de Damas pour régler le conflit par des voies paci-

ques. Ceci en violation non seulement de la souveraineté nationale de notre pays, mais également du droit international et de tous les principes, normes et pratiques internationaux régissant les relations entre États, particulièrement entre États voisins.

Nous réclamons donc du Gouvernement de l'Iran qu'il démantèle toutes les installations civiles et militaires créées illégalement sur nos trois îles, et réponde aux initiatives de paix que nous avons avancées et qui sont soutenues par les États frères et amis épris de paix lui demandant de participer à des négociations bilatérales inconditionnelles visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit; ou de porter le litige devant la Cour internationale de Justice.

La sécurité, la stabilité et le développement durable sont des besoins urgents des sociétés dans le monde entier. Mon pays, qui a toujours soutenu les droits inaliénables des peuples à résister à l'occupation et à l'agression, condamne toutes les formes de terrorisme et les actes de subversion et de sabotage auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui. À cet égard, nous approuvons et soutenons toutes les mesures prises par l'État de Bahreïn pour préserver sa sécurité, sa souveraineté nationale et son indépendance politique.

Dans ce contexte, nous affirmons notre soutien total au Royaume d'Arabie saoudite dans sa lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et contre toutes les menaces portées à sa sécurité nationale. Nous pensons que les États Membres du Conseil de coopération du Golfe sont liés par les fils d'une destinée commune définie par les exigences de la paix et de la sécurité dans toute la région. Le terrorisme, nous en sommes convaincus, va à l'encontre de toutes les valeurs et croyances religieuses de la civilisation et des patrimoines culturels. Il doit donc être combattu dans un contexte international.

Les Émirats arabes unis ont suivi avec beaucoup d'inquiétude les développements récents en Iraq. Nous réaffirmons l'importance que nous attachons à la préservation de la souveraineté nationale de l'Iraq et de son intégrité territoriale. Nous nous opposons à toute ingérence dans ses affaires intérieures et à la création par des pays voisins de zones de sécurité sur son territoire. Dans le même contexte, nous soutenons toutes les mesures prises par l'État du Koweït pour préserver sa souveraineté, sa sécurité et son intégrité territoriale.

Les épreuves croissantes du peuple iraquien, qui souffre de malnutrition et de maladies diverses, appellent

une application immédiate de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Quant à la levée du blocus international, la responsabilité ultime en incombe au seul Gouvernement iraquien. Cette levée ne pourra intervenir que lorsque ce gouvernement aura tenu toutes ses obligations internationales aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles relatives à la libération de tous les Koweïtiens et autres nationaux emprisonnés ou détenus par l'Iraq, et à la restitution de tous les biens koweïtiens encore en sa possession.

Mon pays a soutenu l'Accord sur les principes conclu entre la République du Yémen et l'Érythrée concernant l'île de Honeïche (Honeïche al-Koubra). Nous renouvelons notre appel aux deux Gouvernements à s'engager sur le principe d'un règlement pacifique via un arbitrage international, afin que la paix et la sécurité puissent prévaloir dans la région. Nous profitons de l'occasion pour exprimer au Gouvernement français notre reconnaissance pour ses efforts de médiation.

Les Émirats arabes unis, qui s'étaient réjouis de la tenue de négociations de paix au Moyen-Orient, depuis la Conférence de Madrid jusqu'aux accords ultérieurs relatifs à la question de Palestine, sont déçus par la position du Gouvernement israélien, qui n'a pas honoré les engagements pris par le Gouvernement précédent. Le Gouvernement israélien a refusé de se retirer de la ville d'Hébron, et il a étendu ses activités illégales de peuplement. Plus récemment, il a ouvert un tunnel adjacent aux lieux saints, ce qui menace les structures mêmes de la mosquée Al-Aqsa et modifie les caractéristiques démographiques et le statut juridique de la ville de Jérusalem. Il s'agit là d'un acte de provocation qui attisera les sentiments des Arabes et des Musulmans, et entravera un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient et de la question de Palestine, et l'établissement d'une paix juste et durable.

À la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue la semaine dernière, la communauté internationale a réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien, son appui au processus de paix, et son rejet de toutes les mesures prises récemment par le Gouvernement israélien. Les Émirats arabes unis condamnent tous les actes de violence commis dernièrement par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, y compris les tirs, qui ont fait un grand nombre de martyrs et de blessés parmi les Palestiniens. Nous demandons au Gouvernement israélien de mettre fin à ses pratiques barbares, qui vont à l'encontre des normes élémentaires du droit humanitaire international.

Les parties arabes sont déterminées à poursuivre le processus de paix comme un objectif et une option stratégique à laquelle il n'y a pas d'alternative. Ce processus repose sur un engagement réciproque de la partie israélienne et ne souffre ni nouveaux délais ni procrastination. Cet engagement doit être démontré par la mise en oeuvre pratique et inconditionnelle de tous les accords conclus jusqu'à présent, pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale. Il doit également inclure le retrait total d'Israël du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale jusqu'au-delà des frontières internationalement reconnues, et ce au titre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et du principe d'échange de la terre contre la paix. Ces mesures garantiront une sécurité stable et égale pour tous les États de la région, et auront pour effet de concrétiser les aspirations de leurs peuples à une nouvelle ère de développement économique et social global.

Nous nous associons sans réserve à l'appel international en faveur d'une interdiction régionale et internationale des essais nucléaires, et de la création de zones internationales exemptes d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, qui posent un grave danger à notre santé, à notre environnement et à nos ressources naturelles. J'ai récemment eu l'honneur de signer, au nom des Émirats arabes unis, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, favorisant ainsi son universalité. Nous demandons à la communauté internationale et aux organes internationaux pertinents de n'épargner aucun effort pour faire du Moyen-Orient et de la région arabe du Golfe une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. La communauté internationale doit inviter Israël à accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à se conformer au régime international de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Malgré les efforts et les bons offices conjoints de la Ligue des États arabes et de l'ONU pour sauver la Somalie de son calvaire, la guerre civile s'y poursuit avec la même intensité et la détérioration de la situation humanitaire véritablement tragique est source d'une grave inquiétude. Nous lançons donc un appel aux chefs des factions somaliennes rivales pour les inciter à assumer leurs responsabilités nationales et à mettre fin à ce carnage. Ils doivent mettre de côté leurs différends et oeuvrer en vue de former

un gouvernement national représentant toutes les factions du peuple somalien, un gouvernement en mesure de rendre à la Somalie son unité nationale, son intégrité territoriale, sa sécurité et sa stabilité.

L'évolution politique dans la République de Bosnie-Herzégovine démontre l'importance que la communauté internationale attache à l'Accord de paix de Dayton pour le rétablissement des conditions normales dans la République. Mon pays a appuyé cet accord. Nous sommes d'avis qu'il est un premier pas constructif sur la voie d'un règlement juste et permanent du problème des Balkans. Nous nous félicitons des résultats des élections qui se sont tenues récemment en République de Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que ces élections permettront de sauvegarder l'intégrité territoriale de la République; contribueront à la création d'institutions constitutionnelles; aideront à la normalisation des rapports au sein du peuple bosniaque; et paveront la voie à la reconstruction, à la suite des destructions causées par la guerre. La paix, la sécurité et la stabilité pourront alors être rétablies dans cette région tourmentée. De même, nous insistons sur l'importance de traduire en justice les criminels de guerre qui ont commis des crimes haineux contre l'humanité et le droit humanitaire international en ex-Yougoslavie.

Les événements tragiques, la fureur des guerres et les conflits civils, ainsi que les souffrances indicibles de certains pays africains sont source d'une grande inquiétude. Compte tenu des relations historiques qui nous unissent à ces pays, nous réitérons notre appui aux initiatives de l'Organisation de l'unité africaine, en coordination avec l'ONU, pour maîtriser les conflits par des moyens pacifiques, de façon à permettre la réalisation des aspirations de leurs peuples à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement.

Le fossé économique et social qui sépare les nations du monde est toujours aussi profond, malgré les événements politiques et économiques positifs survenus sur la scène internationale, la création de blocs économiques et la pratique du libre-échange dans le monde. Cette situation a conduit à l'exacerbation de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la maladie dans de nombreux pays en développement. Ces pays ploient déjà sous le poids de la dette et du service de la dette, et souffrent d'une détérioration de leur niveau de vie et de la diminution de l'assistance au développement en provenance des pays développés, en plus des barrières commerciales, qui ont des incidences négatives sur leurs économies.

Les conférences mondiales qui se sont tenues au cours des cinq dernières années ont produit des résultats apprécia-

bles, et leurs recommandations sont devenues d'importantes stratégies pour la création d'un environnement international équitable et prospère. Il est demandé à la communauté internationale, toujours en proie à la violence, le crime organisé, les drogues et le terrorisme, de concrétiser ces recommandations en garantissant un développement économique, social et commercial équitable aux pays développés et aux pays en développement, à égalité.

Nous sommes fermement convaincus que cette Organisation représente encore la conscience de l'humanité face aux problèmes mondiaux. Pour rehausser son rôle au titre de la Charte, il incombe à la communauté internationale de lui fournir l'appui politique, financier et moral nécessaire, d'entreprendre des réformes structurelles majeures, entre autres l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité conformément au principe d'une répartition géographique équitable, et l'amélioration du fonctionnement de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des institutions spécialisées, pour qu'ils puissent réagir de façon adéquate aux événements régionaux et internationaux courants.

Je voudrais aussi souligner l'importance de la coopération, de la consultation et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Ces organisations peuvent aider l'ONU à mieux comprendre les problèmes régionaux qui peuvent affecter la paix, la sécurité et le développement durable.

Pour terminer, nous espérons que nos aspirations pourront trouver leur expression dans l'engagement des États du monde envers la Charte des Nations Unies et les principes du droit international. Nous attendons avec intérêt la réalisation des nobles objectifs de cette Organisation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et ancien Président de l'Assemblée générale. Je lui donne la parole.

M. Essy (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, ma délégation et moi-même nous réjouissons de vous voir présider la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Votre longue expérience de la diplomatie multilatérale, jointe à la pertinence des initiatives que votre grand pays, la Malaisie, et vous-même avez prises dans maints domaines de réflexion sur les relations internationales vous prédisposent amplement à conduire cette importante session et à en garantir le succès.

À votre prédécesseur, l'Ambassadeur Diogo Freitas do Amaral, j'adresse mes sincères félicitations pour le remarquable travail accompli à la tête de l'Assemblée générale en une période difficile marquée par une crise financière sans précédent dans l'histoire de notre Organisation. Grâce à sa compétence et à son tact, il aura contribué à maintenir cette institution dans ses rôles fondateurs que sont le maintien de la paix et le développement économique et social, et à l'orienter vers de nouvelles perspectives. Nous lui sommes tout particulièrement reconnaissants de l'excellent travail accompli dans le cadre de la cinquantième session qui a vu la célébration du cinquantième anniversaire de notre Organisation.

La délégation ivoirienne voudrait également exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour le rôle actif et déterminé qu'il n'a cessé de jouer à la tête du Secrétariat, notamment dans les domaines du maintien de la paix et du développement économique et social. C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire fait sienne la Déclaration des chefs d'État africains qui, lors du trente-deuxième Sommet de l'OUA, à Yaoundé, ont réaffirmé le droit de l'Afrique à un second mandat et recommandé la candidature de M. Boutros Boutros-Ghali.

Voilà près d'un an, le 22 octobre 1995, s'est tenue dans cette enceinte une Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, à laquelle ont participé 129 chefs d'État et de gouvernement venus pour réaffirmer solennellement leur foi dans les idéaux de la Charte des Nations Unies, à savoir la paix, le développement, la coopération internationale, l'égalité et la justice, ainsi que pour témoigner leur adhésion à une réforme et à une modernisation de notre Organisation, qui permettent à celle-ci de relever les défis de l'avenir. Dans la Déclaration du cinquantième anniversaire, adoptée le 24 octobre dernier, nous nous sommes ainsi engagés à faire en sorte que

«l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXI^e siècle dotée de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettent de servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée.» (*Résolution 50/6*)

Sous l'impulsion de l'Ambassadeur Diogo Freitas do Amaral, l'Assemblée générale et le Secrétariat ont, au cours de l'année écoulée, avancé sur la voie de la réforme de l'ONU, de la clarification de ses objectifs et de ses missions. Les groupes de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale — chargés d'examiner l'Agenda pour la paix, l'Agenda pour le développement, la réforme du Conseil de sécurité, la situation financière de l'Organisation,

et le renforcement du système des Nations Unies — ont suffisamment progressé dans leur réflexion pour permettre les plus grands espoirs quant à la restructuration de notre Organisation, de sa revitalisation dans la perspective d'une plus grande efficacité adaptée aux exigences et aux défis contemporains.

J'ajouterai qu'il est impératif, après une décennie de travaux et de réflexion sur le thème de la réforme des Nations Unies, de faire aboutir celle-ci afin de mieux nous concentrer sur ce qui fait la raison d'être de notre Organisation : ses missions essentielles, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du développement économique et social, la lutte contre la pauvreté, l'assistance humanitaire, la protection des droits de l'homme et de la démocratie, la protection de l'environnement, le dialogue des cultures et le respect de leur diversité.

À ces progrès des États Membres sur la voie de la réforme a correspondu un effort tout aussi notable du Secrétariat en vue de corriger les dysfonctionnements de l'Organisation, liés notamment au morcellement du système des Nations Unies, à l'imperfection de certains mécanismes de coordination, ainsi que, dans certains cas, à l'absence d'une «division du travail» rationnelle, laquelle entraîne doubles emplois, chevauchements et duplication d'activités.

Je souhaiterais, entre autres, relever plus particulièrement les progrès réalisés sur la voie de la réforme dans le cadre de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Ainsi, le Conseil économique et social, sur la base de cette résolution, conduira ses activités dans un cadre rationalisé devant lui permettre d'atteindre les objectifs que la Charte lui assigne. Ses méthodes de travail seront également adaptées à la nécessité d'une plus grande conscience de la gestion du temps et des économies budgétaires à opérer sur la base d'une réduction rationnelle des multiples productions de cet organe en vue d'une plus grande efficacité. Grâce à cette résolution on devrait peu à peu se départir de la bureaucratie lourde et dispendieuse que l'on s'accorde à attacher à notre Organisation.

C'est dans cet esprit que, par anticipation, le PNUD a pu réformer ses méthodes de travail, redéployer son personnel sur le terrain, développer ses activités grâce à un partenariat fécond au sein du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci, notamment avec les représentants de la société civile. Cette mutation tout à fait remarquable du PNUD, réalisée au cours des deux dernières années, lui a permis de retrouver un rôle central dans les activités opéra-

tionnelles de développement sur tous les continents, en particulier en Afrique, où il est chargé du pilotage de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

La réforme est un acte volontaire qui s'inscrit dans le temps. Elle doit être conduite de l'intérieur et sous l'impulsion des pays Membres. À ce titre, l'on peut se réjouir de l'évaluation faite récemment par le Conseil de l'efficacité présidé par le Secrétaire général adjoint, M. Connor, Conseil dont les travaux autorisent les plus grands espoirs quant à la gestion rationnelle du système des Nations Unies.

Ainsi, tous les secteurs où les chevauchements et les doubles emplois étaient les plus évidents ont-ils été relevés dans la perspective d'une gestion appropriée appelée à générer des économies substantielles dans l'exécution budgétaire du Secrétariat. C'est le lieu d'exprimer notre satisfaction devant le fait que le Secrétaire général a réussi à «tenir» le budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1996-1997 dans les strictes limites qui lui avaient été imparties par l'Assemblée générale. Les 150 millions de dollars d'économies réalisées à cette occasion sont le fruit d'un ensemble de mesures visant à rationaliser et à maximiser le ratio coût-efficacité du travail du Secrétariat, comme le montre d'ailleurs le premier rapport du Conseil de l'efficacité, rendu public le mois dernier.

L'esprit nouveau caractérisé par la rigueur budgétaire et l'efficacité administrative qui préside progressivement au travail du Secrétariat et à celui des responsables des organisations, des institutions et des programmes du système des Nations Unies, paraissent surtout avoir imposé une nouvelle prise de conscience devant la nécessité de se remettre en cause et de répondre concrètement aux besoins des États Membres.

En liant intimement réflexion et actions opérationnelles et en étant de plus en plus présentes sur le terrain, les Nations Unies se sont davantage rapprochées des populations en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, la santé, l'assistance humanitaire et l'environnement.

Concernant particulièrement l'assistance humanitaire, il faut relever l'adaptation remarquable des Nations Unies face aux problèmes des réfugiés nés des conflits internes dans plusieurs régions du monde et qui ont jeté sur les routes des millions de personnes déplacées, créant ainsi une situation quasiment inédite depuis 1945. Dans cet effort, le Département des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Pro-

gramme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) se sont particulièrement distingués.

Les exemples évoqués ici suffiraient, me semble-t-il, pour réhabiliter les Nations Unies dans l'esprit de certains milieux. À en croire ses détracteurs, notre Organisation serait bureaucratique, inadaptée aux temps présents, inefficace et, de surcroît, dispendieuse. Si certains de ces reproches étaient partiellement fondés dans le passé, on peut aujourd'hui affirmer que notre Organisation est résolument engagée sur la voie de la réforme et qu'elle est en passe de parachever une mutation structurelle et fonctionnelle engagée depuis une décennie.

L'année dernière à San Francisco, 50 ans après la fondation de l'ONU, la communauté internationale a, au plus haut niveau de ses dirigeants, réaffirmé l'actualité de la Charte, de ses buts et de ses principes. Il s'agit donc d'un acte politique majeur de la communauté internationale consacrant son engagement à réaliser les objectifs de la Charte. La déclaration du 24 octobre 1995 a également confirmé les missions essentielles de l'ONU de l'an 2000 : la promotion de la paix, du développement, de l'égalité de la justice ainsi que la compréhension entre les peuples. Elle a également accordé une place particulière à la promotion de la femme et à la protection de l'enfance.

Pour accomplir ces missions, les États Membres ont identifié au cours des dernières années des stratégies très élaborées, grâce à un cycle, qui s'achève cette année, de conférences thématiques qui a commencé à New York en 1990 par le Sommet mondial sur l'enfance et qui s'est poursuivi à Rio avec la Conférence sur l'environnement, à Vienne avec la Conférence sur les droits de l'homme, au Caire avec la Conférence sur la population et le développement, à Copenhague avec la Conférence sur le développement social, à Beijing avec la quatrième Conférence sur les femmes, et, enfin, à Istanbul avec la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Dans cette même logique, il convient également de souligner l'importance du prochain Sommet mondial de l'alimentation, qui doit se tenir sous l'égide de la FAO à Rome, en novembre 1996. En complément de ces initiatives, l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement constituent un cadre adapté pour la réflexion, faisant ressortir l'interaction entre la paix et le développement.

Dans le même ordre d'idées, et sans être exhaustif, je rappellerai pour mémoire les avancées enregistrées au cours de l'année écoulée dans les domaines de la paix et du désarmement avec la signature, le 24 septembre dernier, du

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique Sud et en Afrique, et les mesures adoptées en matière de sûreté et de sécurité nucléaire sont également à mettre au crédit des progrès réalisés dans ce domaine.

En ce qui concerne la prévention des conflits, et à l'initiative du Canada et des Pays-Bas, des progrès marquants ont été enregistrés pour développer la capacité de réaction rapide des Nations Unies aux menaces pesant sur la paix et la sécurité. D'autres initiatives, venant de divers horizons, témoignent également du souci croissant de prévenir les conflits en agissant en amont, en particulier sur le terrain du développement, afin de créer les conditions propices à la consolidation de la paix sociale dans les États Membres.

S'agissant enfin des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il faut souligner le caractère concret, dynamique et surtout visible pour l'opinion publique internationale, que certaines de nos décisions récentes ont conféré à l'action des Nations Unies, décisions telles que la création d'un poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme, la mise en place et le fonctionnement effectif des Tribunaux internationaux en vue de poursuivre et de juger les personnes accusées de graves violations des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, ou encore les mesures prises ou projetées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que les Nations Unies disposent désormais d'un instrument beaucoup plus cohérent au niveau de ses objectifs, de ses missions et de ses stratégies. Il convient cependant de parachever les actions de rénovation en cours. J'ai déjà mis en exergue les efforts d'adaptation du Secrétariat réalisés au prix d'une cure d'austérité, somme toute salubre, mais dont les dividendes, je le souhaite vivement, devraient être utilisés au renforcement des activités opérationnelles pour le développement.

À l'exemple du Secrétariat, les autres organes centraux — l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social — devraient poursuivre et approfondir les adaptations et mutations nécessaires pour «actualiser» leurs structures, leur fonctionnement et leurs méthodes de travail afin de les adapter au contexte bien particulier qui n'est plus celui de «sortie de conflit mondial», comme en 1945.

À cet égard, et s'agissant particulièrement de l'Assemblée générale, je dois réaffirmer, comme j'ai eu l'occasion

de le faire en qualité de Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, que notre instance, dans le cadre des équilibres institutionnels prévus par la Charte, doit continuer d'avoir toute sa part dans le processus de réforme en cours. L'Assemblée générale, forte de sa légitimité unique, demeure, en effet, le meilleur garant des intérêts communs des États Membres.

Alors que débute cette cinquante et unième session, nous nous trouvons à la croisée des chemins. En octobre dernier a été réaffirmé avec un éclat tout particulier le caractère irremplaçable des Nations Unies. Il convient à présent, en faisant preuve de volonté politique et surtout d'esprit de solidarité, de traduire enfin cet engagement par des actes. Sans cette solidarité réaffirmée, les valeurs sur lesquelles repose la communauté internationale perdraient beaucoup de leur sens. Notre Organisation devrait donc inlassablement rechercher les moyens de renforcer cette solidarité. Or celle-ci ne s'exprime pas autant qu'on le souhaiterait, et les sentiments de frustration des pays en voie de développement ne font que croître face aux situations où les objectifs de la coopération internationale sont simplement ignorés du fait de nombreuses promesses non tenues.

Établir des programmes d'aide, arrêter des échéanciers est une chose; passer à la réalisation concrète des engagements pris par la communauté internationale en est une autre. C'est certes à sa capacité de consolider la paix que l'ONU est souvent jugée par l'opinion internationale. Mais sa crédibilité est également subordonnée à sa volonté d'agir avec résolution pour combler le fossé de plus en plus large séparant les pays riches des pays en développement.

Il est grand temps que l'aide au développement trouve sa place dans un projet mobilisateur, dans lequel les acteurs, pays industrialisés et pays en voie de développement, trouveraient leur juste compte. On ne peut à la fois multiplier les discours pertinents sur l'existence des valeurs universelles, telles que la démocratie ou la promotion des droits de l'homme, et se satisfaire d'une situation où la pauvreté et la pandémie du sida gagnent sans cesse du terrain, ce qui non seulement exacerbe la fracture au sein de la communauté internationale mais contrarie les efforts nationaux.

Dans ce contexte, la lutte contre la pandémie du VIH/sida devrait faire l'objet d'une préoccupation particulière en raison de ses effets dévastateurs dans le monde, et singulièrement dans les pays en développement qui comptent 90 % des séropositifs, dont 60 % en Afrique qui, cependant, se trouve privée de moyens pour faire face à

cette pandémie. En outre, s'agissant de l'accès aux médicaments, notamment les antirétroviraux, il nous apparaît inacceptable que cette prophylaxie soit accessible uniquement à 10 % des malades du sida.

Malgré tout, dans le cadre de la coopération internationale pour la lutte contre le sida, il y a lieu de se féliciter des actions vigoureuses menées. À ce titre, l'on peut se réjouir de la résolution du Conseil économique et social prévoyant cette question du sida comme l'un des thèmes retenus de son segment de haut niveau pour l'année 1997. Dans le même temps, nous fondons les plus grands espoirs sur les engagements pris en vue de doter le Secrétariat d'une structure appropriée, avec des moyens conséquents en appui à l'ONUSIDA.

Je suis d'autant plus enclin à parler de l'Afrique, comme l'ont déjà fait nombre de délégués, que l'image qui en est souvent donnée est à mille lieues des réalités. Il n'y a en effet rien de commun entre les clichés rapportés, ici et là, sur le misérabilisme de l'Afrique et la révolution en douceur — n'ayons pas peur des mots —, que nos pays sont en passe d'accomplir. Pour avoir subi de plein fouet les effets de la crise économique, qui n'a du reste épargné aucun continent, et essuyé les contrecoups d'une mondialisation de l'économie dans laquelle elle est marginalisée, l'Afrique commence enfin à inverser la tendance. Désormais, et de cela tous les spécialistes en conviennent, elle est engagée sur la voie du redressement économique avec un taux de croissance moyen de 5 % enregistré l'année dernière.

S'agissant particulièrement de mon pays, la Côte d'Ivoire, il convient de rappeler qu'après la décennie des années 80 marquée par une crise économique et financière difficile, le Gouvernement a adopté une politique économique cohérente, appuyée par des stratégies sectorielles profondes visant à obtenir une croissance forte, viable et auto-entretenu. Des programmes de stabilisation et d'ajustement démarrés en 1993 ont permis à la Côte d'Ivoire de réunir dès 1994 les conditions d'une reprise marquée par une plus grande diversification de l'activité économique, un poids plus important du secteur privé, une gestion prudente des finances publiques, et le recentrage du rôle de l'État sur les activités de régulation, de contrôle et de sécurisation de l'environnement de l'activité économique. Cette politique a permis de réaliser un taux de croissance de 7 % en 1995 et laisse augurer un taux de croissance à deux chiffres dès 1998, comme l'ambitionne le projet de société du Président Henri Konan Bédié visant à faire de la Côte d'Ivoire une véritable nation industrielle.

Parallèlement aux efforts entrepris pour gagner la bataille du développement, les pays africains se sont également engagés résolument sur la voie de la démocratisation, comme en attestent entre autres l'organisation d'élections pluralistes, la mise en place d'États de droit et l'émergence d'une société civile responsable. Confortés par une réelle légitimité, les pouvoirs politiques sont sur le point de réussir le pari de la construction d'États modernes dont la mission première est d'assurer la cohésion nationale et le progrès.

Le sursaut que l'on perçoit ici et là sur le continent doit nécessairement être accompagné d'actions plus soutenues de la part des pays industrialisés. Le temps presse et il est nécessaire de passer rapidement des discours ou promesses d'intention aux actes concrets. L'adoption de l'Agenda pour le développement doit donc être l'occasion de remettre à plat la philosophie de l'aide au développement, ses mécanismes et ses modalités, en vue de placer les activités socio-économiques au centre des actions de l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Abdul-Rahman Mansouri, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

M. Mansouri (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir, en ce début des travaux de la présente session, à vous féliciter sincèrement, au nom de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite, de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Votre accession à ces importantes fonctions traduit toute l'estime qu'inspirent aux États Membres vos qualités personnelles et le rôle positif que vous jouez sur la scène internationale. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre mission. Vous pouvez compter sur notre volonté de coopérer pleinement avec vous pour réaliser les objectifs de la présente session.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, de la manière efficace dont il a dirigé les affaires de l'Assemblée générale au cours de la dernière session, qui a vu la célébration du cinquantième anniversaire de notre Organisation.

Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros Ghali, qui, dans un monde en rapide évolution, gère les affaires de l'Organisation internationale avec une habileté et une compétence exceptionnelles. Pour répondre aux attentes toujours plus nombreuses concernant le rôle présent et futur des Nations Unies, nous estimons que la reconduction de

son mandat lui permettra de mener à bien les projets et les efforts en cours pour réformer l'Organisation des Nations Unies et redonner à celle-ci son rôle constructif sur la scène internationale.

Une année s'est écoulée depuis que nous avons célébré le cinquantième anniversaire des Nations Unies. Cette célébration a été mise à profit pour rappeler l'importance du rôle joué par les Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le renforcement de la légalité internationale. Cela nous a également fourni l'occasion de passer en revue les réalisations de l'Organisation et ses problèmes au cours des 50 dernières années.

La présente session de l'Assemblée générale marque pour les Nations Unies le début d'une ère nouvelle qui, nous l'espérons, verra un raffermissement de leur rôle sur la scène internationale, dans l'intérêt des États Membres et conformément aux buts et aux principes de la Charte. Nous sommes fermement convaincus que cette tribune internationale peut jouer un rôle efficace très important dans la gestion des crises, la prévention des guerres et des conflits et pour ce qui est de fournir les moyens de la coopération internationale. C'est pourquoi nous devons plus que jamais continuer d'appuyer cette institution et d'en renforcer le rôle constructif.

Les changements qui se sont produits dans le monde au cours des 10 dernières années sont d'une telle ampleur qu'ils ont créé une nouvelle réalité internationale présentant d'innombrables problèmes nouveaux. Cette évolution ouvre de nouvelles possibilités de renforcer les principes des Nations Unies et les fondements du droit international, y compris la justice et l'égalité entre les nations, le rejet de l'emploi de la force dans le règlement des conflits, le respect de la dignité de l'homme et la nécessité de garantir la sécurité et la prospérité pour tous. Il convient aussi de rappeler une profonde vérité, soulignée par de nombreux dirigeants mondiaux lors de la célébration du cinquantième anniversaire, à savoir que l'aptitude de l'Organisation internationale à régler les problèmes, les crises et les conflits planétaires est conditionnée par la volonté politique des États Membres de mettre en pratique les principes et la Charte des Nations Unies. Nous espérons que l'avenir verra les États Membres manifester une plus grande volonté de réaliser cet objectif dont dépend l'avenir de notre Organisation, un avenir qui est aussi le nôtre.

Le Royaume d'Arabie saoudite est pleinement conscient de l'importance de réformer les organes des Nations Unies afin qu'ils puissent s'acquitter des rôles qui leur ont été confiés et de répondre de manière efficace aux change-

ments multiples survenus sur la scène internationale au cours des dernières années. Parmi ces organes, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe directement intéressé par le maintien de la paix et de la sécurité internationales, reste l'objet central de la réforme. Mon pays a toujours été d'avis que toute réforme de la structure du Conseil de sécurité doit être faite dans le but de renforcer sa capacité de s'acquitter efficacement du rôle que lui confie la Charte et d'éviter toute mesure susceptible de limiter son efficacité et de l'empêcher de remplir le rôle qu'on attend de lui.

Lors de leur réunion au sommet au Caire en juin dernier, les dirigeants arabes ont exprimé leur ferme attachement à la poursuite du processus de paix qu'ils considèrent comme un objectif stratégique irréversible. Il a été affirmé au cours de ladite réunion que la réalisation d'une paix juste et globale à l'ombre de la légalité internationale requiert un engagement réciproque sérieux et sans équivoque de la part d'Israël de mener le processus de paix à bonne fin, conformément aux principes convenus à la Conférence de Madrid et aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), ainsi qu'au principe d'échange de la terre contre la paix. Les dirigeants arabes ont également affirmé que toute infraction par Israël à ces principes sur la base desquels repose le processus de paix, et toute dérobade aux engagements pris et aux accords conclus dans le cadre de ce processus, ou tout atermoiement dans leur application auraient pour résultat un recul prononcé du processus de paix, avec tous les risques, implications et conséquences qu'il comporte.

C'est avec regret et préoccupation que nous constatons que le Gouvernement israélien ne fait pas preuve du même degré de sérieux et d'engagement vis-à-vis du processus de paix que celui dont font preuve les États arabes. Bien au contraire, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Nétanyahou n'a cessé de faire des déclarations et de prendre des positions qui ne sauraient servir d'aucune façon la cause de la paix. Par contraste avec l'attachement des États arabes aux principes de Madrid, aux résolutions du Conseil de sécurité et au principe d'échange de la terre contre la paix, nous constatons d'après ses déclarations que le Gouvernement israélien persiste à vouloir consolider son occupation des territoires arabes, maintenir l'annexion de Jérusalem-Est, retarder le redéploiement de ses troupes à Hébron et imposer le blocus aux habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, outre son refus franc et clair d'un retrait des hauteurs du Golan syrien. Récemment, les autorités israéliennes ont ouvert un tunnel sous la mosquée Al-Aqsa, ce qui constitue un outrage manifeste au sanctuaire islamique et une violation flagrante des résolutions internationales portant sur le statut d'Al Qods Al Charif. Nous nous félici-

tons de la résolution 1073 (1996) que le Conseil de sécurité a adoptée à la suite des événements sanglants survenus en réponse aux provocations israéliennes. Nous espérons que la réunion de Washington, parrainée par le Président des États-Unis d'Amérique contribuera à l'application de cette résolution du Conseil de sécurité et insufflera vigueur et vitalité au processus de paix, conformément aux principes et bases convenus.

La déclaration du Premier Ministre israélien selon laquelle Israël est prêt à reprendre les négociations sans conditions préalables n'est rien d'autre qu'une tentative de désavouer les principes et bases du processus de paix issus de la Conférence de Madrid, et en particulier le principe d'échange de la terre contre la paix, ce qui signifie que nous repartons de zéro. Par conséquent, nous lançons un appel aux États-Unis d'Amérique ainsi qu'à la Fédération de Russie, en tant que parrains de la Conférence de Madrid, pour qu'ils déploient tous les efforts possibles afin d'assurer la continuité du processus de paix selon les mêmes bases et principes et de reprendre les négociations sur tous les volets jusqu'à l'aboutissement souhaité.

Dans ce contexte, nous louons la position positive et constructive prise à cet égard par l'Union européenne telle qu'elle ressort de la déclaration de Florence et celle du Groupe des Sept à Lyon. Nous réitérons notre appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'acquittent de leurs engagements déclarés d'apporter une assistance économique au peuple palestinien. Lors même que nous incitons les États à renforcer leur aide à l'Autorité palestinienne, nous devons de les mettre en garde quant aux conséquences de certaines décisions et mesures prises par le Gouvernement israélien de nature à entraver l'arrivée de cette aide aux Palestiniens ou à influencer négativement sur le soutien économique qu'on s'efforce de leur apporter. De même, tous les efforts destinés à promouvoir la coopération régionale n'auront aucun sens et resteront sans effet s'ils ne sont pas accompagnés par un progrès tangible dans le processus de paix sous tous ses aspects et sur tous les volets.

La question d'Al Qods Al Charif, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, constitue toujours le pivot des préoccupations des deux mondes arabe et musulman. La manière dont on traitera de cette question déterminera l'avenir du processus de paix dans son ensemble. Nous constatons avec regret que les autorités israéliennes continuent de prendre une série de mesures visant à modifier la composition démographique et institutionnelle d'Al Qods, créant de nouvelles réalités en ce qui concerne le statut de Jérusalem, afin d'influer préalablement les négociations sur le statut définitif de la ville. Tout règlement de cette question doit

prendre en considération les résolutions de la légalité internationale, notamment la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité relative au retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la résolution 252 (1968) relative à Al Qods Al Charif. Naturellement, toute solution globale et durable doit trancher la question du retour des réfugiés palestiniens et la libération des prisonniers, outre celle des colonies de peuplement déjà établies ou que continuent de créer les autorités d'occupation israéliennes dans les territoires occupés, et ce en contravention de la lettre et l'esprit de l'Accord de principes, faisant fi des règles du droit international et des Conventions de Genève.

La position honorable prise par la communauté internationale à la suite de l'agression brutale iraquienne contre l'État du Koweït en 1990, et l'adoption par le Conseil de sécurité de résolutions historiques pour mettre un terme à l'agression et restaurer la légitimité et la souveraineté de l'État du Koweït frère ainsi que pour prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas récurrence, constituent le type de fermeté qui, nous l'espérons, caractérisera toujours notre Organisation. La position du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite sur la question ne s'est pas infléchie, et est fondée sur deux principes fondamentaux : en premier, s'assurer que le Gouvernement iraquien tient ses engagements d'appliquer pleinement et totalement les résolutions de la légalité internationale; deuxièmement, garantir la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et atténuer les souffrances du peuple iraquien.

Ce qui nous préoccupe et nous inquiète, c'est l'éventualité que les récents événements dans le nord de l'Iraq aient des répercussions susceptibles de menacer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, vu la tendance de certains pays voisins à s'ingérer dans le conflit entre les Kurdes d'une façon ou d'une autre. C'est pourquoi, nous devons veiller à ce que cette situation ne puisse provoquer une rupture de la coalition internationale responsable de l'application stricte et totale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en premier la libération de tous les prisonniers et détenus koweïtiens et ressortissants d'autres pays, la restitution des biens et le respect du mécanisme d'indemnisation ainsi que la pleine coopération avec les efforts déployés par la Commission spéciale des Nations Unies chargée de superviser l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq. Tels sont les objectifs que la coalition internationale devrait s'efforcer d'atteindre en tenant compte de la nécessité d'éviter toute mesure qui pourrait porter atteinte à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

M. Agathocleous (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

Le gouvernement du Gardien des deux Lieux saints a manifesté un grand intérêt pour les efforts visant à éliminer toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris ceux qui visent à maintenir cette partie sensible du monde exempte d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Partant de cette prémisse, le Royaume d'Arabie saoudite a activement participé à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (TNP), qui s'est tenue à New York l'année dernière; il s'est félicité des efforts qui ont abouti à un accord sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous croyons en la nécessité de rendre le TNP plus efficace et ce, en activant le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et en l'universalisant. Nous pensons également qu'il faut adopter des mesures et des critères qui renforceront tous les aspects du processus de démantèlement des armes de destruction massive conformément à la résolution I (I) (1946) de l'Assemblée générale qui couvre toutes les armes de destruction massive. À cet égard, nous demandons instamment à tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité de prendre les mesures nécessaires pour le faire, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la stabilité mondiales.

L'occupation par la République islamique d'Iran des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis : Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb est une source de grave préoccupation, non seulement pour les Émirats arabes unis, mais également pour l'ensemble des États du Conseil de la coopération des États arabes du Golfe, qui souhaitent entretenir les meilleures relations possibles avec leur voisin, l'Iran. Nous constatons avec regret que la République islamique d'Iran n'a toujours pas répondu aux appels répétés des Émirats arabes unis afin de parvenir à un règlement pacifique de ce problème qui n'a que trop duré. En conséquence, nous réitérons notre appel au Gouvernement iranien de cesser d'imposer un *fait accompli* par la force et de s'abstenir d'appliquer toute mesure ou d'ériger toute construction unilatéralement sur les trois îles. Nous lui demandons également de rechercher les moyens pacifiques susceptibles de résoudre ce différend conformément aux normes et principes du droit international, et entre autres d'accepter de référer cette question à la Cour internationale de Justice. Compte tenu de la persistance du conflit, le Conseil de sécurité devrait maintenir cette question à son ordre du jour.

D'autre part, étant donné la sollicitude du Royaume d'Arabie saoudite vis-à-vis le maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région du golfe d'Arabie, nous appuyons les sages mesures de l'État frère de Bahreïn pour renforcer sa sécurité et sa stabilité, mesures qui ont reçu l'approbation et l'appui du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et de la Ligue des États arabes, car la sécurité de l'État de Bahreïn est partie intégrante de la sécurité des États du Conseil de coopération.

Près de 10 mois se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de Dayton qui a mis fin à la violence et à la destruction qui ont accompagné l'agression serbe contre la Bosnie-Herzégovine. Cet accord n'a vu le jour que lorsque la communauté internationale a fait preuve d'une volonté et d'une fermeté suffisantes pour endiguer l'agression serbe. Nous espérons que les récentes élections marqueront un nouveau départ et une nouvelle ère de paix, de stabilité et de développement économique pour le pays. Néanmoins, nous devons faire remarquer que la paix en Bosnie-Herzégovine restera fragile jusqu'à ce qu'elle prenne racine. La reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et l'appui international nécessaire pour l'aider à surmonter les difficultés causées par les années de guerre devraient être envisagés comme des conditions de paix sans lesquelles les objectifs de l'Accord de Dayton ne pourront jamais être atteints. Il importe également de souligner la nécessité d'appréhender et de traduire en justice les auteurs des crimes contre l'humanité et de leur interdire tout mandat politique à l'avenir. Leur appréhension est une responsabilité internationale qui ne doit pas être prise à la légère. Il incombe également à la communauté internationale de s'opposer à toute tendance à diviser le pays selon des critères religieux ou ethniques.

Aider la Bosnie-Herzégovine à s'acheminer sur la voie de la paix au début de cette année a été le premier d'une série d'événements positifs qui sont intervenus dans différentes régions troublées du monde. Nous espérons que l'annonce récente d'un accord entre le Gouvernement des Philippines et du Front national Moro marquera la fin de l'affrontement entre les autorités des Philippines et leur minorité musulmane après une longue période de tension et de conflit.

S'agissant du conflit en Tchétchénie, nous espérons que la trêve actuelle et les rapports faisant état de l'intention du Gouvernement russe de retirer ses forces de la région, ouvriront la voie à un règlement de cette crise.

Malheureusement, le statut des autres conflits internationaux reste inchangé. Le différend indo-pakistanaï à

propos du Jammu-et-Cachemire est encore tendu et complexe. Il n'y a pas d'autre option que celle qui consiste à suivre la voie pacifique fondée sur les résolutions des Nations Unies qui garantissent au peuple du Jammu-et-Cachemire l'exercice de leur droit à l'autodétermination.

La situation en Somalie reste désespérée. Le pays attend une décision des chefs de clan sur un processus qui sauvera le pays et son peuple. Nous demandons instamment aux factions de mettre de côté leurs divergences et de s'acquitter de leurs responsabilités nationales en formant une autorité nationale représentant les diverses factions du peuple somalien afin de restaurer l'unité, la stabilité et la sécurité de ce pays.

En Afghanistan — malgré tous les efforts sincères des Nations Unies et tous les bons offices du Gouvernement du gardien des deux lieux saints de l'islam pour réaliser la réconciliation nationale dans ce pays — les combats font toujours rage entre les différentes factions à la suite d'un désaccord entre leurs dirigeants. Cela a empêché le pays de jouir des fruits de sa victoire contre l'occupation étrangère.

La question du terrorisme international a été le principal sujet de discussion pendant toute l'année dernière. De nombreux colloques et conférences internationales ont traité des voies et moyens de lutter contre ce phénomène croissant, qui est devenu une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Le Royaume d'Arabie saoudite, reconnaissant l'importance de cette question, a apporté son appui à tous les efforts internationaux pour faire face à ce phénomène grave. Cette position a été reflétée collectivement dans la déclaration faite par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe à l'issue de sa dernière session. Ces États ont affirmé que l'extrémisme, la violence et le terrorisme sont des phénomènes mondiaux, qui ne se limitent pas à un peuple ou à une région donnés, et ils ont dénoncé et condamné sans ambiguïté toutes les formes de violence et de terrorisme. Ils ont également exprimé leur appui à tous les efforts internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme, notamment le refus de donner asile aux terroristes où qu'ils soient et de faire des efforts pour appréhender, juger et punir sévèrement ceux qui sont impliqués dans ces crimes.

Un examen rapide des problèmes économiques du monde et du rôle des Nations Unies d'arrêter les modalités de la coopération internationale pour le développement montre que les Nations Unies ont affronté ces problèmes avec succès et propulsé le développement international.

Bien que la communauté internationale ait mené avec succès les négociations autour de nombreux problèmes difficiles et obtenu des acquis sans précédent dans des domaines très sensibles, qui ont été couronnés par la création de l'Organisation mondiale du commerce, nous restons préoccupés par le phénomène persistant du protectionnisme commercial qui va à l'encontre de notre conviction quant à l'importance de laisser les forces du marché jouer leur rôle naturel dans les affaires économiques. Il est nécessaire de libérer le commerce international de certaines restrictions, surtout celles qui se cachent derrière le prétexte de la protection de l'environnement. Si nous concevons l'impact négatif de ces restrictions sur les économies des États en développement, il ne nous sera pas difficile d'imaginer leurs conséquences sur le développement en général, pierre angulaire de la paix et de la stabilité.

Le Secrétaire général a pris une initiative louable dans ce sens avec l'Agenda pour le développement qui, grâce aux efforts concertés, pourrait se transformer en un instrument véritable pour renforcer le développement économique et social dans le monde. De même, il incombe aux pays développés la responsabilité particulière d'établir les bases d'une coopération fructueuse au bénéfice de tous les pays, riches et pauvres. Nous considérons que l'accroissement du montant de l'assistance des pays développés aux pays en développement est un élément central de cette coopération tant souhaitée.

Le Royaume d'Arabie saoudite, Membre fondateur de cette Organisation internationale et signataire de la Charte de San Francisco, est soucieux de voir les Nations Unies jouer leur rôle dirigeant dans la préservation de la sécurité collective. Il réaffirme ses responsabilités en tant que Membre fondateur de cette Organisation. Cela a été réaffirmé dans une intervention du Gardien des deux lieux saints de l'islam, le Roi Fahd Ben Abdulaziz, prononcée en son nom par S. A. R. le Prince Sultan Ben Abdulaziz, Deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense et de l'aviation, à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, le Royaume d'Arabie saoudite saisit cette occasion pour réitérer son attachement constant aux buts de la Charte des Nations Unies. Il n'épargnera aucun effort pour renforcer les capacités de l'Organisation des Nations Unies à réaliser la justice et à promouvoir la sécurité, la stabilité et la prospérité dans notre monde troublé.

«Et dis : "Ouvrez, car Dieu va voir votre oeuvre, et aussi Son messenger, et les croyants;"» (*Le Coran, sourate 9, verset 105*)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie.

M. Lemrabott (Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) : Permettez-moi d'adresser au Président, au nom de la délégation mauritanienne, mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que ses qualités personnelles, son expérience et sa compétence constitueront la meilleure garantie de réussite de notre présente session, et nous permettront d'aboutir à des résultats positifs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre considération à S. E. M. Freitas do Amaral, qui a dirigé avec une grande compétence les travaux de notre précédente session.

J'aimerais aussi renouveler à notre frère, M. Boutros Boutros-Ghali, notre totale confiance, et lui exprimer nos remerciements pour les grands efforts qu'il ne cesse de déployer depuis qu'il assume les lourdes responsabilités qui sont les siennes, afin de renforcer l'universalité et la crédibilité de notre Organisation et d'accroître sa capacité à jouer le rôle qui doit être le sien et ce, malgré une conjoncture internationale particulièrement difficile.

Il est heureux de constater qu'au moment où notre Organisation entame son deuxième cinquantenaire des progrès substantiels sont réalisés sur la voie de la consolidation de la paix dans le monde.

C'est ainsi que la confrontation Est-Ouest, plus communément appelée «guerre froide», a pris fin, faisant disparaître l'équilibre de la terreur et laissant ainsi la place au dialogue et à la coopération pour l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Une importante étape a également été franchie vers la décolonisation, l'élimination de la discrimination raciale et le plein exercice par les peuples de leur droit à l'autodétermination.

Il convient cependant de noter que ces acquis, si précieux soient-ils, n'ont pas contribué de façon significative à l'amélioration de la situation dans de nombreuses régions du monde, où persistent dans certains pays des foyers de tension et se déclarent des guerres sanglantes. Ils n'ont pas suffi non plus pour venir à bout de la pauvreté et du sous-développement en général, qui constituent encore le lot quotidien d'une partie non négligeable des habitants de notre planète.

C'est ainsi que les pays en développement continuent de subir les effets conjugués de la crise économique mondiale et de la détérioration continue des termes de l'échange, comme ils continuent à supporter le fardeau d'une dette extérieure qui dépasse désormais leurs moyens et ce, au moment même où l'aide publique au développement accordée à ces pays ne cesse de diminuer.

L'année écoulée n'a pas connu d'amélioration notable quant à la situation économique mondiale. Le constat ne peut être que celui-là, car la crise actuelle a pour cause fondamentale l'iniquité qui caractérise l'économie mondiale et qui a pour conséquences majeures les déséquilibres macro-économiques, l'inégalité dans les termes de l'échange et dans la répartition des richesses.

Il ne fait pas de doute que, dans ce cadre, le continent africain est le plus durement affecté par les effets négatifs de la détérioration des conditions économiques, du fait du poids de la dette extérieure et de la chute des prix des matières premières qui constituent la principale source de devises de la plupart des pays africains.

La région du Sahel compte parmi celles de notre continent qui souffrent le plus de cette situation, compte tenu notamment de la sécheresse chronique qu'elle subit depuis plus de trois décennies, et qui a fragilisé et parfois détruit la base des économies des pays qui la composent.

Nous nous réjouissons de l'intérêt accru manifesté depuis quelques années à l'égard du développement de l'Afrique, et y voyons une prise de conscience plus claire de la gravité de la situation et une solidarité plus grande avec les pays qui en sont les victimes. Cet intérêt s'est concrétisé notamment à travers la conclusion de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés, en particulier en Afrique. Nous espérons que l'entrée en vigueur de cette convention se traduira par une action concrète et qu'elle aura lieu le plus rapidement possible.

La consolidation de la démocratie, la construction de l'état de droit et le respect des droits de l'homme constituent autant de résultats positifs de l'action de la communauté internationale à travers les résolutions des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que les décisions et recommandations de plusieurs conférences organisées sous leur égide ou avec le soutien de l'ONU. Voilà qui confirme l'importance de l'effort collectif, fourni dans le cadre des Nations Unies, et conforte notre Organisation dans son action visant à réaliser les nobles objectifs auxquels aspire l'humanité.

Dans ce cadre, et afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de renforcer cette action, il est particulièrement urgent et essentiel de travailler à la restructuration de ses organes, à la rationalisation de ses méthodes de travail et à l'accroissement de son rendement.

À cet effet, mon pays soutient les propositions visant à redynamiser le Conseil économique et social, à mettre fin au double critère dans ses organes subsidiaires et à améliorer ses règles de fonctionnement. Tout comme il soutient les propositions visant à élargir la représentation au sein du Conseil de sécurité, conformément aux règles de la démocratie, de la transparence et de l'équité.

Nous estimons également que le principe de l'égalité entre les États Membres doit être à la base de toute action entreprise pour la restructuration du Conseil de sécurité qui agit au nom de tous les États Membres, en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, ce qui lui fait obligation de refléter le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies.

Parlant de démocratie et de transparence, je voudrais dire un mot du processus démocratique en Mauritanie dont la première phase a commencé il y a 10 ans, en 1986, par les premières élections locales, et s'est poursuivi par l'adoption de la Constitution de 1991, puis l'organisation des élections pluralistes présidentielles et parlementaires de 1992, et les deuxièmes élections locales de 1994. Ce processus connaît un nouveau renforcement avec l'organisation, le 11 octobre courant, du deuxième tour des élections législatives dans un climat de liberté et de transparence. Deux cent soixante-neuf candidats issus pour la plupart de 13 partis politiques, solliciteront le suffrage des électeurs pour pourvoir les 79 sièges de l'Assemblée nationale. Toutes les dispositions ont été prises pour que ce scrutin se déroule dans les meilleures conditions.

Par ce nouvel acquis, le peuple mauritanien confirme qu'il est devenu, comme l'a dit S. E. le Président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, «la source de la souveraineté et de la légalité», et qu'il est désormais maître de son destin et de la gestion de ses propres affaires.

Après avoir gagné le combat de la démocratie, de l'instauration de l'état de droit et de la garantie de toutes les libertés individuelles et collectives, la Mauritanie est engagée dans un autre combat non moins déterminant contre le sous-développement économique et social. À cet égard, plusieurs programmes de réformes économiques ont été mis en oeuvre depuis 1985, dans le cadre d'une politique libérale qui intègre toutes les dimensions du développement, et qui

visé à relever le niveau de vie du citoyen, et à mettre à sa disposition les services essentiels.

Ces réformes ont permis l'assainissement des finances publiques, la maîtrise de l'inflation et le rétablissement d'une croissance continue. De nombreux projets ont également été réalisés dans les domaines des communications, des infrastructures routières, de l'électrification des villes, de l'extension des réseaux d'adduction d'eau, de la couverture sanitaire. C'est le lieu d'exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à tous les pays frères et amis, aux organisations et institutions internationales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui ont soutenu les efforts de mon pays dans ce cadre, pour l'aide qu'ils lui ont accordée et qu'ils continuent à lui accorder.

Le renforcement de la démocratie et le développement économique et social supposent la consolidation de la paix et la garantie de la sécurité aussi bien pour les États que pour les individus. Comment, dès lors, ne pas relever le paradoxe frappant que constituent, malgré la fin de la guerre froide et les espoirs de paix, de sécurité et de justice qu'elle a suscités, la recrudescence du terrorisme, les manifestations d'instabilité et la multiplication des foyers de tension de par le monde?

Le Moyen-Orient est l'une des régions du monde où ce paradoxe s'exprime encore malheureusement de façon inquiétante. Mon pays, tout en renouvelant son soutien total au processus de paix, reste convaincu que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et le principe d'échange de la terre contre la paix consacré à la Conférence de Madrid, demeurent la base de toute paix globale, juste et définitive dans cette région.

Nous estimons en outre qu'il ne saurait y avoir de solution véritable au problème du Moyen-Orient tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires palestiniens occupés, y compris de la ville arabe sainte d'Al Qods, du Golan et du Sud-Liban.

Voilà pourquoi nous nous étions félicités en son temps de l'ère nouvelle qui avait émergé, avec la signature le 13 septembre 1993, de la Déclaration de principes sur l'autonomie de Gaza et Jéricho et les autres étapes positives qui l'ont suivie, notamment l'Accord du Caire du 4 mai 1994, l'Accord de paix entre la Jordanie et Israël, et enfin l'Accord de Taba portant sur l'application de la deuxième phase de la Déclaration de principes signée à Washington le 28 septembre 1995, espérant que le peuple palestinien verra, dans un bref délai, la fin de sa tragédie, par le recouvrement

de son droit légitime à l'autodétermination et à la création de son État indépendant sur son territoire.

Sur cette base, et afin d'assurer la poursuite du processus de paix, les accords conclus doivent être appliqués et les engagements pris doivent être tenus. Les négociations devraient reprendre entre toutes les parties concernées sur la base des principes dégagés et acceptés par tous, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Mon pays insiste par ailleurs sur la nécessité de lever l'embargo imposé au peuple palestinien frère, embargo dont les conséquences désastreuses pour l'économie palestinienne naissante, et les répercussions sur la sécurité dans les territoires palestiniens, pourraient mettre en péril le processus de paix.

Enfin, nous invitons les deux parrains du processus de paix à assumer pleinement leurs responsabilités, afin de permettre aux peuples de la région de recouvrer leurs droits légitimes, et d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de cette sous-région, pour que ses potentialités soient investies au profit du développement économique et de la promotion sociale.

Non loin de là, les retombées de la guerre du Golfe continuent à faire obstacle à la normalisation de la situation dans cette région. À cet égard, mon pays a toujours affirmé et tient à réaffirmer aujourd'hui son attachement au respect de la légalité internationale et aux résolutions des Nations Unies relatives à la guerre du Golfe et à ses conséquences. Nous réitérons notre rejet de tout ce qui pourrait porter atteinte à l'indépendance du Koweït frère et à son intégrité territoriale, et demandons le règlement de la question des prisonniers koweïtiens.

Nous réaffirmons également notre position constante qui consiste à rejeter toute action menaçant l'unité de l'Iraq frère et l'intégrité de son territoire, et demandons la levée de l'embargo qui frappe son peuple soumis à la famine et à la maladie. À cet effet, mon pays souhaite voir mise en oeuvre, dans les meilleurs délais, la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité portant sur «le pétrole contre la nourriture». Nous tenons par ailleurs à exprimer notre rejet du projet de pays voisins de l'Iraq de créer une zone de sécurité au nord de ce pays, en contradiction avec leur attachement déclaré à son intégrité territoriale et à son unité, et en violation des principes et des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Mon pays estime que l'État frère des Émirats arabes unis a le droit inaliénable de recouvrer sa pleine et entière souveraineté sur les Îles de la Grande et de la Petite Tumb

et d'Abou Moussa. Nous réitérons à cet égard notre soutien aux Émirats arabes unis dans leur action visant à recouvrer leur droit par tous les moyens légitimes disponibles.

Au Maghreb arabe, la question du Sahara occidental constitue toujours une source de grande préoccupation en raison des menaces que font peser ses retombées sur la sécurité et la stabilité de la sous-région. Aussi mon pays estime-t-il que l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent plus que jamais prendre toutes leurs responsabilités, en vue de l'application du plan de paix, conformément aux résolutions adoptées à cet effet, et relatives à l'organisation d'un référendum libre et impartial, qui permette de parvenir à une solution globale et définitive de la question du Sahara occidental, et d'assurer la sécurité et la stabilité dans la région. Nous demeurons quant à nous disposés à contribuer positivement à la réalisation de cet objectif.

S'agissant de l'embargo qui frappe depuis plusieurs années le peuple frère libyen, mon pays souhaite que soit exprimée une plus grande disponibilité à l'égard de la volonté évidente de la Jamahiriya arabe libyenne de coopérer avec les Nations Unies et les autres parties concernées, afin de trouver une solution à la crise qui oppose la Jamahiriya arabe libyenne à certains pays occidentaux. Nous demandons la levée de cet embargo et espérons que la proposition de la Ligue des États arabes, qui jouit d'un grand soutien, ouvrira de nouvelles perspectives de nature à mettre fin à cet embargo qui porte préjudice au peuple libyen et à tous les autres peuples maghrébins.

Au plan de la sécurité et de la stabilité, l'Afrique continue de connaître de graves problèmes. Les conflits sèment la mort, la famine et les épidémies à travers le continent. C'est ainsi qu'en Somalie la guerre continue à semer la mort et la désolation, et la communauté internationale, malgré la solidarité qu'elle a manifestée par le passé et l'intervention qu'elle a menée, n'attache plus d'intérêt à cette situation qui menace la vie de tout un peuple. Nous espérons que les frères Somaliens dépasseront leurs contradictions et sauront trouver la voie du dialogue constructif.

Au Libéria, nous espérons que le processus de paix se poursuive conformément à l'Accord d'Abuja, et nous réitérons notre soutien aux décisions prises par le Comité ministériel ad hoc de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest lors de sa septième session, ainsi qu'aux décisions et recommandations des deux derniers sommets de l'OUA et de la CEDEAO sur le Libéria, afin que la paix et la concorde reviennent dans ce pays frère.

Nous espérons également que nos frères Rwandais viendront à bout de leurs contradictions et trouveront par le dialogue et l'entente des solutions à leurs problèmes. Nous espérons également que nos frères Burundais parviendront à des solutions pour renforcer les institutions démocratiques et éliminer les tensions et qu'ils consacreront les ressources disponibles afin de relever les défis du développement.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, mon pays exprime sa satisfaction de voir les importantes étapes franchies sur la voie de la paix, notamment l'organisation des élections démocratiques qui ont eu lieu récemment, et désire souhaiter pleine réussite à la nouvelle République de Bosnie. Il réaffirme également la nécessité de poursuivre l'application de l'Accord de Dayton et de voir la communauté internationale fournir les efforts nécessaires à la reconstruction de ce pays dont les infrastructures ont été détruites et dont le peuple a subi les formes les plus effroyables de l'agression.

L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter au monde tel qu'il est et à son évolution. À cette fin, la République islamique de Mauritanie réitère sa disponibilité à travailler de concert avec les autres États Membres et réaffirme son engagement à oeuvrer à la réalisation des nobles objectifs de notre Organisation, notamment la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Au moment où la plupart des pays du tiers monde sont confrontés à des défis énormes qui entravent leur marche vers plus de progrès et de prospérité, et que notre planète est confrontée à des défis écologiques qui menacent son avenir et l'avenir de toute vie sur Terre, d'importantes ressources sont utilisées dans la fabrication, le perfectionnement et l'acquisition d'armes de destruction massive de tout genre, alors que l'aide publique au développement ne cesse de diminuer.

Nous espérons à cet égard que la récente conclusion du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires sera une étape importante sur la voie d'un désarmement général et complet, seul de nature à libérer les ressources tellement nécessaires au développement des pays du tiers monde.

Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après la création de notre Organisation, nous devons prendre conscience de notre communauté de destin et nous investir dans la promotion d'une coopération internationale mutuellement avantageuse et dans l'instauration d'une solidarité effective qui soit à la dimension des défis que nous devons relever pour assurer un avenir meilleur à l'humanité tout entière.

Dans ce cadre, mon pays continuera, comme par le passé, à oeuvrer au renforcement des relations d'amitié et de fraternité entre tous les peuples et toutes les nations du monde pour la réalisation des nobles idéaux auxquels aspiraient les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, S. E. M. Seymour Mullings.

M. Mullings (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation de la Jamaïque, féliciter chaleureusement M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous rendons en même temps hommage à son pays, la Malaisie, qui entretient des liens étroits d'amitié et de collaboration avec la Jamaïque et qui continue de jouer un rôle important dans les affaires internationales. Je tiens à l'assurer de l'appui et de la collaboration sans réserve de la délégation de la Jamaïque dans les débats sur les nombreuses questions importantes dont nous sommes saisis.

Je félicite également son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il consacre à la promotion de la paix et du développement.

Nombreux sont ceux qui, à juste titre, abordent cette cinquante et unième session avec un sentiment de découragement et de profonde inquiétude au sujet de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et de la mission vitale dont elle doit s'acquitter au nom des peuples du monde. Ils se rappellent les promesses et les engagements faits pendant la célébration du cinquantième anniversaire et essaient de concilier ces messages nobles avec la crise persistante qui afflige cet organe et les difficultés auxquelles doit faire face le système multilatéral.

Plutôt que de s'étendre sur les occasions manquées et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, ma délégation souhaite que cette Assemblée reconnaisse la nécessité impérieuse d'une action mondiale efficace dans la poursuite des objectifs de la paix et de la sécurité internationales, du bien-être économique et social et de la justice universelle. Ce faisant, nous devons tous réaffirmer notre engagement envers les principes sur lesquels est fondée

l'Organisation des Nations Unies. Notre Premier Ministre, P. J. Patterson, et d'autres dirigeants du monde entier se sont associés pour renouveler l'engagement collectif envers ces principes à la Réunion commémorative extraordinaire de l'année dernière.

L'objectif fondamental de l'ONU est la réalisation et la protection de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons récemment assisté à la fin de la guerre froide et à la réduction dramatique des tensions entre l'Est et l'Ouest. En même temps, nous avons assisté à la dramatique émergence de niveaux horribles de tensions ethniques, d'instabilité régionale et de crises intérieures, qui ont menacé la paix et la sécurité internationales. Cela a mis à dure épreuve le courage du système des Nations Unies et de toute la communauté des nations.

Nombreux ont été les défis ainsi lancés aux responsables du rétablissement et du maintien de la paix. Nous devons aujourd'hui reconnaître les succès obtenus par les mesures multilatérales et régionales conjointes prises dans l'esprit de la Charte. Un système multilatéral opérationnel devrait pouvoir contenir efficacement l'agression et l'exercice de la puissance militaire. Nous devons résister aux tendances à l'unilatéralisme qui sont des signes malsains et négatifs pour le système international. Nous devons insister pour que les mécanismes établis pour le règlement des conflits et la prise de décisions sur les questions de sécurité multilatérale soient maintenus.

La Jamaïque et ses nations soeurs des Caraïbes se sont associées à la communauté internationale pour organiser une Mission des Nations Unies en Haïti qui a mis fin à la violence aveugle et aux tragédies en mer qui ont caractérisé la période de dictature militaire dans ce pays.

Le retour de la démocratie a ranimé l'espoir, les perspectives d'avenir et l'optimisme du peuple haïtien. Ces sentiments ne pourront durer que si nous continuons à aider le Gouvernement et le peuple d'Haïti à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent dans leur quête. Il est important que la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) soit dotée des moyens qui lui permettront de réaliser ses objectifs. Il est encore plus crucial que la communauté internationale s'engage à fournir les ressources techniques et financières nécessaires pour aider Haïti à mener à bien son développement socio-économique.

Les nations des Caraïbes cherchent à préserver un climat exempt de tensions et d'affrontement. Nous souhaitons une normalisation des relations, qui apaisera l'atmosphère d'incertitude et réduira les risques d'affrontement

dans la région. Nous poursuivons cet objectif dans le respect des droits souverains et en maintenant notre engagement envers un règlement pacifique des différends. Nous rejetons l'application extraterritoriale de législations nationales, qui est contraire au droit international.

À l'échelle des Caraïbes, nous continuons à poursuivre l'objectif de l'intégration régionale par le biais de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États des Caraïbes. Notre but est de créer une zone caraïbe de paix et de coopération. Nous sommes unis par une volonté commune d'éliminer les barrières qui nous divisent et de protéger le précieux patrimoine naturel que nous partageons. À cette fin, il nous faut engager la participation active de tous les pays de la région.

Nous souhaitons louer les efforts déployés par les Gouvernements africains et par l'Organisation de l'Unité africaine en vue de surmonter les graves difficultés que l'Afrique vient de connaître. Nous nous félicitons particulièrement de l'initiative prise de convoquer une conférence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs africains. Nous espérons que, grâce à une approche d'ensemble, il sera possible de trouver des solutions durables aux situations qui règnent au Burundi et au Rwanda. Nous réitérons notre ferme appui aux efforts que fait la communauté internationale afin de mettre en oeuvre le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

Nous sommes encouragés par les événements survenus récemment en Bosnie-Herzégovine, qui ont ouvert la voie aux élections dans ce pays, et nous attendons avec intérêt le retour à la stabilité dans le pays et à des relations harmonieuses parmi son peuple.

Nous sommes d'avis que le processus de paix au Moyen-Orient doit être consolidé et se poursuivre sur la base des principes que toutes les parties ont déjà convenus et acceptés. Il ne peut pas y avoir de retour en arrière. La paix peut être réalisée si les parties abordent les négociations dans un esprit d'accommodement et de compromis et reconnaissent que la stabilité et le respect mutuel de leurs droits respectifs relèvent de leur intérêt commun. Nous espérons que les pourparlers qui débutent aujourd'hui à l'initiative du Président Clinton permettront de parvenir rapidement à un accord entre les parties.

L'Organisation des Nations Unies doit, certes, concentrer son attention sur les crises provoquées par le conflit et l'affrontement violent, mais elle ne doit jamais oublier les

causes profondes de l'instabilité et de la tension : la pauvreté, les privations, la faim et la maladie. C'est au plus profond de la misère humaine que l'on dégage le plus rapidement les épées de la colère et de la division. S'engager à réaliser les objectifs de paix et de sécurité n'a pas de sens si on ne s'engage pas en même temps à favoriser une croissance économique et un développement durables et à partir en guerre contre la pauvreté et la misère humaines.

Le climat économique mondial qui émerge suscite à la fois l'optimisme et une anxiété profonde. La croissance économique phénoménale dont bénéficient quelques pays contraste avec le déclin et la stagnation de la majorité des pays. Une partie du monde de plus en plus riche coexiste avec une sous-classe énorme et marginalisée. Cette polarisation se reflète à la fois sur les plans interne et externe.

Faute de les redresser, les inégalités peuvent et pourront inévitablement conduire à ce que le Rapport sur le développement humain de 1996 décrit si précisément à la page 8 comme :

«un monde aux excès gargantuesques et aux inégalités humaines et économiques ubuesques.»

Pour de nombreux pays à faibles revenus qui ne peuvent accéder comme il convient aux capitaux nécessaires au développement ou à d'autres ressources, l'aide publique au développement reste une source d'appui critique, mais qui ne fait que diminuer. En outre, le problème de la dette extérieure est également un fardeau pour beaucoup de ces pays. Des arrangements convenus jusqu'à présent n'ont pas réussi à alléger le fardeau de la dette, et des stratégies de rechange restent à trouver.

C'est sur cette toile de fond que la Jamaïque continue d'insister sur le fait que la croissance économique et le développement durables doivent rester un objectif prioritaire de l'ordre du jour mondial. Dans la série de conférences mondiales qui a récemment pris fin avec la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), les gouvernements ont prouvé qu'ils pouvaient collaborer dans l'analyse des problèmes socio-économiques et de l'environnement.

Ensemble, ces conférences représentent des efforts délibérés pour définir un cadre à la coopération pour le développement et les engagements multilatéraux. Ces tribunes mondiales ont permis de mieux faire prendre conscience des problèmes de développement. Nous ne devons pas permettre à l'inertie de s'installer. Il est donc essentiel que nous honorions les engagements auxquels nous avons

souscrit et que nous réalisons les objectifs internationalement convenus à l'issue de ces conférences. Leur succès dépendra de la volonté politique et de l'existence de ressources appropriées pour en assurer le suivi et la mise en oeuvre.

La session extraordinaire de 1997 consacrée à l'évaluation et à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est déroulée à Rio en 1992, offriront à la communauté internationale l'occasion idéale d'évaluer dans quelle mesure les engagements pris ont été dûment honorés.

Pour les petits pays insulaires en développement, le processus d'examen est d'une grande importance, et nous espérons qu'il fournira l'élan nécessaire pour donner pleinement effet au Programme d'action de la Barbade.

Les gouvernements, dont le mien, ont créé leur propre cadre pour sa mise en oeuvre à l'échelle nationale. La Jamaïque a adopté la notion d'un développement durable, et nos politiques ont été orientées vers la réalisation de ces objectifs.

Pour les petits États insulaires en développement, le principal défi consiste à trouver les ressources qui permettront de mettre en place un programme destiné à diminuer la vulnérabilité de leurs économies et à encourager la croissance et le développement économiques. Ceci implique une approche systématique pour diviser les pays insulaires en développement en fonction de leur spécialisation ou de leurs réalisations socio-économiques.

Les Accords de l'Uruguay Round, sur lesquels se fonde l'Organisation mondiale du Commerce, constituent le cadre d'un système commercial libéralisé et multilatéral.

De nombreux pays en développement risquent de ne pas bénéficier à court terme des Accords de l'Uruguay Round. Les pays en développement structurellement faibles et vulnérables ont besoin de faire l'objet d'arrangements favorables et de termes et de conditions équitables pour leur permettre de procéder aux ajustements nécessaires et de pouvoir ainsi participer avec succès au commerce international.

Le libre-échange ne doit jamais être considéré comme une fin en soi; il doit servir de vecteur au développement. C'est pour cette raison que l'Organisation mondiale du Commerce reconnaît la nécessité d'accorder un traitement spécial et différentiel aux pays en développement et des

dérogations en faveur de régimes commerciaux spéciaux, ce qui doit être respecté dans la lettre et dans l'esprit.

Nous sommes fermement convaincus qu'il ne faut prendre aucune mesure qui puisse nuire à nos intérêts vitaux ou éliminer des arrangements équitables établis de longue date et qui touchent à la survie économique même de certains pays en développement. Dans ce contexte, je me réfère à l'activité entreprise actuellement par une coalition d'intérêts spéciaux puissants aux fins d'accorder des conditions extraordinaires à plusieurs pays en développement grâce à des arrangements avec l'Union européenne. Il a été prouvé que le fait d'éliminer les régimes préférentiels aurait de graves conséquences négatives pour l'économie de la Jamaïque et d'autres pays des Caraïbes.

Ma délégation demande donc à ceux qui cherchent à utiliser l'Organisation mondiale du commerce comme un instrument pour attaquer les fondements de l'économie des petits États en développement de renoncer à ce type de comportement. Cette attaque irréfléchie contre la Convention de Lomé et son Protocole sur la production de bananes préoccupe beaucoup mon pays et les autres pays frères producteurs de bananes des Caraïbes lesquels vont à la catastrophe économique si les agissements égoïstes de ces intérêts puissants aboutissent.

L'évolution vers la mondialisation est irréversible, mais nous ne sommes pas tous en mesure de procéder à court terme aux ajustements qui sont nécessaires pour faire face à ses conséquences. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a un rôle important à jouer pour aider les pays en développement à répondre aux défis de la mondialisation et de la libéralisation et pour faciliter leur intégration dans le système commercial mondial. À ce propos, nous nous félicitons du nouveau dynamisme qui prévaut au sein de cette institution, comme l'a montré la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au cours de laquelle les gouvernements ont réaffirmé la pertinence du mandat de la CNUCED en tant que pivot pour traiter du commerce et des questions connexes de développement.

Il est nécessaire d'examiner et d'évaluer le système des Nations Unies et sa capacité à réagir aux situations politique et humanitaire d'urgence. L'ONU doit commencer à établir avec plus de cohérence un lien entre le maintien de la paix et le rétablissement de la paix. Nous prenons note à ce propos des travaux accomplis par le Groupe de travail officieux à participation non limitée de l'Assemblée pour l'Agenda pour la paix. Nous reconnaissons qu'il est néces-

saire de disposer d'une force de déploiement rapide et nous appuyons les efforts faits pour créer une telle force.

Une importante mesure a été prise récemment dans le domaine du désarmement grâce à l'adoption d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Jamaïque considère que ce Traité est un progrès, et nous attendons avec intérêt la prochaine étape, celle de l'adoption d'un programme permettant de réaliser l'objectif final d'un désarmement nucléaire général. Il incombe aux États dotés d'une capacité nucléaire de s'acquitter de bonne foi de leurs obligations non seulement en ce qui concerne les essais nucléaires mais aussi en ce qui concerne la non-prolifération.

Le problème de l'abus et du trafic illicite des drogues continue de faire peser une grave menace sur la société. L'étendue de l'abus et du trafic des stupéfiants montre que ces fléaux transcendent les frontières nationales et géographiques. Un engagement national et une coopération internationale sont donc nécessaires pour venir à bout de ce problème. C'est pour cette raison que la Jamaïque appuie fermement la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998 aux fins d'examiner la question du trafic illicite et de l'abus des stupéfiants. Par ailleurs, nous devons tenir compte des conséquences des activités criminelles connexes qu'engendre le trafic illicite des stupéfiants. Nous nous préoccupons particulièrement du lien étroit qui existe entre le trafic des stupéfiants et le trafic d'armes et les armes très puissantes. Nous invitons les États qui fabriquent ces armes à se montrer plus vigilants dans l'application de mesures propres à maîtriser leur distribution et leurs exportations illégales.

Depuis la session de l'année dernière, d'importants événements se sont produits dans l'application de la Convention sur le droit de la mer. Les élections aux différents organes qui la composent ayant eu lieu, l'Autorité internationale des fonds marins peut maintenant fonctionner. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Satya Nandan, de son élection, et nous sommes convaincus que sous sa direction l'Autorité s'acquittera comme il convient de son mandat. Il est essentiel de fournir les ressources appropriées afin que l'Autorité soit fermement établie.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer l'élection historique des membres du Tribunal international du droit de la mer qui a eu lieu le 1er août. Nous attendons avec intérêt à la fin du mois l'inauguration du Tribunal dans la ville hôte d'Hambourg. Il s'agit là d'un événement important pour le processus de mise en oeuvre de la Convention sur le droit de la mer.

Il faut également prendre note des succès spectaculaires remportés par l'Organisation des Nations Unies dans le développement progressif du droit international. La conclusion d'un nombre important d'instruments donne au système multilatéral un fondement juridique. Ce processus dynamique contribue à apporter l'ordre souhaitable dans les relations internationales. La création d'une cour criminelle internationale est l'une des dernières initiatives sur lesquelles un travail de fond a été réalisé. Les experts jamaïquains ont activement participé au développement progressif du droit international. Nous sommes prêts à apporter de nouvelles contributions au mécanisme d'un système juridique international.

Pour pouvoir relever les nombreux défis qui l'attendent, l'Organisation des Nations Unies doit être renforcée et revitalisée. Et l'on admet généralement qu'il est nécessaire d'agir vite pour apporter au système des Nations Unies les réformes dont il a le plus besoin, et ce, dans l'intérêt collectif. Les initiatives prises pour restructurer et améliorer le fonctionnement, la productivité et la rentabilité du système des Nations Unies sont importantes. L'adoption de la résolution 50/227 — qui contient des mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes — témoigne des efforts réalisés pour améliorer l'aspect opérationnel des travaux du système. La Jamaïque s'est engagée à oeuvrer de concert avec d'autres États Membres tout au long de cette session de l'Assemblée générale afin de poursuivre le processus devant conduire au renforcement de l'Organisation.

Le fait que les différends et les conflits continuent d'exister indique qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes des Nations Unies qui traitent de ces problèmes. Le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies a conféré le mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales, a un rôle important et stratégique à jouer dans ce processus. Comme nous le savons tous, les questions relatives à sa composition et à son rôle font actuellement l'objet d'un examen. Il est généralement admis qu'il faut aller vers une démocratisation et une participation plus importantes des États Membres dans la prise de décisions essentielles ayant un impact sur la communauté internationale. L'augmentation du nombre des Membres de l'ONU et les changements importants intervenus dans la situation politique et économique des États Membres sont assurément des facteurs importants qui détermineront les changements à apporter à la composition du Conseil et au statut de ses membres.

La Jamaïque n'est pas attachée à une quelconque formule rigide de changement. Mais quelle que soit la formule retenue, elle devra répondre à la nécessité d'une participation démocratique conforme à l'égalité souveraine des États et à une répartition équitable des sièges. La nécessité d'une réforme doit s'accompagner de la volonté politique accrue de recourir aux mécanismes des Nations Unies pour le règlement pacifique des différends et de coopérer avec les efforts de conciliation entrepris sous les auspices du Secrétaire général.

Il ne faut pas réclamer la réforme pour la réforme. Le but de toute réforme doit être de renforcer la capacité d'offrir une direction responsable et positive lorsqu'il est question de la paix et de la sécurité, du développement socio-économique, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement.

Nous comprenons et nous appuyons la nécessité d'une réforme du processus administratif et de gestion du système, mais ce que nous ne pouvons accepter, ce sont des actes unilatéraux pour forcer cette réforme en refusant de verser les contributions mises en recouvrement qui sont dues aux Nations Unies. Cela a conduit l'Organisation au bord de la faillite et entrave les efforts de réforme et de restructuration qui sont en train d'être faits. Les conséquences pour les programmes de développement des Nations Unies sont encore plus graves.

La crise actuelle ne sera pas réglée tant que les États Membres ne verseront pas promptement et sans condition leurs arriérés et leurs contributions mises en recouvrement. En même temps, nous reconnaissons la nécessité d'examiner attentivement la formule existante pour le calcul des contributions. La mise en place d'une nouvelle formule doit aussi être fondée sur les principes d'égalité et la capacité de paiement des États Membres.

La liste des questions dont nous sommes saisis à la présente session montre que nous avons beaucoup à faire. Dans de nombreux domaines, nous avons progressé, même si nous l'avons fait lentement. Il est essentiel que nous poursuivions ces efforts, par la discussion, le débat et la négociation, pour trouver les solutions qui débarrasseront le monde de la menace des guerres et des conflits, et des affres de la faim et de la misère. Par nos efforts communs, nous pouvons progresser, arriver à des compromis et trouver des solutions qui feront de notre monde un monde plus sûr et donneront à chacun d'entre nous de meilleures chances d'avenir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) :
Je donne maintenant la parole au Secrétaire général du

Comité populaire général du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Omar Mustafa Muntasser.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai grand plaisir à féliciter M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Son accession à ces hautes fonctions est un hommage rendu à sa personne et à son pays, la Malaisie, avec laquelle mon pays a de bonnes relations et des liens étroits d'amitié et de coopération. Ma délégation est certaine que son expérience politique et son habileté diplomatique nous aideront à faire en sorte que cette session soit couronnée de succès. Il a pris la relève à la présidence de S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer à ce dernier notre reconnaissance pour la manière dont il a conduit les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

M. Boutros Boutros-Ghali a fait preuve de grandes qualités dans la conduite des affaires de l'Organisation. Il le doit à sa longue expérience, à sa grande connaissance des affaires mondiales et à sa compréhension aiguë des conflits régionaux. C'est la raison pour laquelle il a tout notre appui pour continuer son travail à la tête de l'Organisation. Dans la mesure où, comme l'ont indiqué de nombreuses organisations régionales, il bénéficie d'un large appui de par le monde, nous avons la conviction que l'Assemblée appuiera sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation afin qu'il puisse poursuivre le processus de restructuration et de redressement de l'ONU qu'il a initié et, partant, qu'il puisse renforcer le rôle de celle-ci pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités et de réaliser les buts de la Charte, à savoir, faire régner la paix, la justice et l'égalité et promouvoir le développement.

Cette session a lieu à un moment où des événements importants viennent de se passer et dans le contexte d'évolutions considérables. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a obtenu de bons résultats. Des efforts sont faits pour surmonter les difficultés économiques, promouvoir le développement et éliminer les atteintes à l'environnement.

Il est de bon augure que la présente session commence alors que les progrès accomplis dans le règlement du conflit dans les Balkans suscitent un certain optimisme. Mais si on s'est généralement félicité de cette évolution positive, les préoccupations se sont accentuées face à la persistance de troubles chroniques et à l'éclatement de guerres civiles destructrices. Pour faire face à ces événements, qui mena-

cent la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour contenir ces troubles et ces guerres.

Il est essentiel, à cet égard, d'éliminer les obstacles qui empêchent la mise en oeuvre des accords de paix en Angola et au Libéria. Une solution définitive doit être apportée aux conflits ethniques au Rwanda et au Burundi. Le peuple frère de Somalie continue de souffrir de problèmes qui n'ont que trop duré. Il attend notre soutien en vue de réaliser une réconciliation qui satisferait les besoins de tous les Somaliens et répondrait à leurs attentes et à leurs aspirations. Il faut mettre fin aux souffrances du peuple iraquien frère en levant les sanctions, en préservant l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et en s'abstenant de toute tentative préméditée pour porter atteinte à sa souveraineté et à son libre arbitre.

Mon pays est extrêmement préoccupé par l'évolution de la situation en Iraq. L'agression américaine contre l'Iraq est une atteinte à sa souveraineté et une ingérence dans ses affaires intérieures. Nous avons déjà dit, et nous le confirmons encore une fois aujourd'hui, que l'Iraq a le droit d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire dont l'intégrité doit être respectée. Le fait que les États-Unis d'Amérique considèrent que l'exercice par l'Iraq de ses droits souverains constitue une agression, alors que l'Iraq est soumis à l'agression des États-Unis, est une logique absurde qui doit être dénoncée et condamnée par la communauté internationale.

Le conflit au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, reste toujours une priorité pour les Nations Unies depuis plus d'un demi-siècle. Maintenant, en dépit de tout ce qui se dit à propos du processus de paix, le fait est que le peuple palestinien est toujours hors de sa patrie. Les Palestiniens qui sont restés sont opprimés par les Israéliens, qui les assiègent collectivement et les déportent arbitrairement, au mépris total de la communauté internationale, qui a dénoncé de telles pratiques, et de la volonté internationale, qui appuie la lutte légitime du peuple palestinien et appelle au respect des décisions internationales exigeant que les Palestiniens puissent pleinement exercer tous leurs droits, en particulier leur droit de rentrer dans leur patrie et leur droit à l'autodétermination.

Comme nous l'avons vu depuis l'usurpation de la terre de Palestine par les Israéliens, l'occupation et l'expansion ont toujours été une politique systématique de réalisation des ambitions israéliennes. Les colonies de peuplement augmentent quotidiennement. Les prisons sont remplies de milliers de détenus. Les maisons sont démolies sans raison.

Les Israéliens répètent tous les jours avec cynisme et impudence que les Palestiniens n'ont pas le droit d'avoir un État propre à eux. Leurs actes agressifs contre le Sud-Liban se poursuivent indéfiniment, et ils s'emploient à consacrer leur occupation du Golan syrien. Ils persévèrent dans la judaïsation de Jérusalem, poursuivant, entre autres, leur dessein de démolir le symbole sacré islamique le plus important : la mosquée sainte Al-Aqsa.

Ces actions israéliennes prouvent qu'Israël ne souhaite pas la paix. Sa participation au processus de paix n'est rien d'autre qu'un écran de fumée pour dissimuler son intention d'imposer sa volonté à la nation arabe et la pousser à accepter la soumission, scellant ainsi l'occupation et la supériorité israélienne.

Mon pays a publiquement déclaré que les soit-disant arrangements actuels de paix ne conduiront à aucune solution véritable et durable. Les événements ont confirmé la validité de nos analyses et la profondeur de notre vision. Une paix juste, authentique et globale ne sera pas réalisée tant que les Israéliens verseront le sang du peuple palestinien. La paix ne pourra être maintenue à l'ombre du terrorisme nucléaire israélien et du déni persistant d'Israël des droits légitimes du peuple palestinien. La paix ne peut s'instaurer que par le retour des Palestiniens dans leur patrie et l'établissement d'un État démocratique indépendant en Palestine, avec la Ville sainte de Jérusalem (Al Qods Al Charif) pour capitale, un État où Arabes palestiniens et Juifs vivraient sur un pied d'égalité à l'instar de ce qui s'est passé en Afrique du Sud. Toute autre solution ne tiendrait pas compte des faits historiques et manquerait de réalisme, et ne conduirait qu'à une plus grande effusion de sang, faisant à nouveau de la région un foyer de tension où personne ne pourrait jouir de la paix et de la sécurité.

Il y a cinq ans, trois pays occidentaux — les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France — ont accusé des citoyens libyens d'avoir été impliqués dans l'accident du vol 103 de la Pan American et dans celui du vol 772 de l'avion français de l'Union des transports aériens (UTA). Malgré le fait que ceux qui ont formulé ces accusations n'ont jamais étayé de preuves ces allégations, mon pays s'est déclaré prêt à découvrir tous les faits liés à ces deux incidents. Nous avons initié une enquête et interrogé ceux que les autorités américaines et britanniques prétendent être impliqués dans l'accident du vol 103 de la Pan Am.

Nous avons également demandé aux autorités de ces pays de nous assister dans l'enquête. Au lieu de répondre à notre demande, qui relève du cadre juridique du différend, les trois pays ont totalement politisé le problème, et ont eu

recours au Conseil de sécurité et imposé la résolution 731 (1992). Malgré tout cela, et par souci de régler tous les aspects du différend, la Jamahiriya arabe libyenne a annoncé son acceptation de cette résolution et a pris des mesures pratiques pour y répondre.

La Jamahiriya a condamné le terrorisme international sous toutes ses formes et a déclaré son attachement à toute mesure qui serait décidée par la communauté internationale pour lutter contre ce fléau. La ferme détermination de la Libye d'assurer l'élimination totale du terrorisme est reflétée dans la position civilisée qui figure dans le document A/46/840, qui demande la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier les causes et les dimensions du phénomène et mettre au point les moyens assurés de l'éliminer.

La Jamahiriya a également coopéré avec le Gouvernement du Royaume-Uni afin de découvrir les éléments accusés par la Grande-Bretagne de participation à des actes terroristes. Dans la déclaration distribuée dans le document S/1995/973 du 20 novembre 1995, les Britanniques ont informé le Conseil de sécurité que les réponses de la Libye à leurs questions concernant ses relations avec l'Armée républicaine irlandaise étaient satisfaisantes et conformes à leurs attentes.

En outre, la Libye a coopéré avec le magistrat français chargé de l'enquête, qui lui a rendu visite du 5 au 16 juillet 1996. Durant sa visite, les autorités libyennes lui ont donné toutes les facilités nécessaires pour qu'il s'acquitte de sa mission. Par la suite, des déclarations françaises ont rendu hommage à la coopération positive des autorités libyennes avec le magistrat français.

La Jamahiriya a proposé plusieurs solutions pour le procès des deux Libyens soupçonnés d'avoir participé à l'accident de l'avion américain. Elle a proposé qu'ils comparaissent devant un tribunal dont les assises se tiendraient dans un lieu qui ferait l'objet d'un accord. La Libye a également proposé le recours à la Cour internationale de Justice après que les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne aient refusé d'appliquer la Convention de Montréal de 1971 pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, en dépit du fait qu'ils sont tous deux parties à la Convention. De même, la Libye a accepté la proposition soumise par la Ligue des États arabes, qui demande que les deux suspects soient jugés au siège de la Cour internationale de Justice à La Haye, par des juges écossais et conformément au droit écossais.

Ces solutions proposées, qui ont été soumises ou acceptées par la Jamahiriya, ont été confirmées à maintes occasions et dans divers forums, y compris à cette Assemblée. C'est là une réponse suffisante à ceux qui prétendent que la Libye refuse de permettre le procès des deux suspects. Le Président Clinton, notamment, a déclaré le 23 septembre dernier que la Libye refuse de livrer les personnes responsables de l'explosion du vol 103 de la Pan Am. La Libye ne voit pas d'objections à ce que les deux suspects soient traduits en justice. Mais elle voudrait uniquement leur garantir un procès neutre, impartial et intègre, loin de toute influence politique ou médiatique. Cela d'autant plus que les responsables, tant en Grande-Bretagne qu'aux États-Unis d'Amérique, s'empressent de déclarer les deux citoyens libyens coupables et exigent qu'ils soient condamnés. C'est dire que leur culpabilité est décidée avant même qu'ils soient interrogés et avant qu'ils ne comparaissent devant un tribunal.

La position adoptée par la Jamahiriya face à ces différends a reçu un vaste appui aux plans arabe, africain et international. L'Organisation de la Conférence islamique a déclaré sa solidarité à son égard. Le Mouvement des pays non alignés l'a soutenue à Jakarta et a réaffirmé ce soutien à Cartagène. Elle a été fermement soutenue par le Sommet arabe au Caire. L'Organisation de l'unité africaine l'a à maintes reprises soutenue, à partir du Sommet du Caire en 1993 jusqu'au dernier Sommet à Yaoundé.

Confrontés à ces prises de position, qui confirment la ferme conviction que la Libye a en effet répondu aux exigences des résolutions du Conseil de sécurité, les trois pays ont commencé à nous entraîner dans d'autres questions totalement éloignées du différend et de son contexte. La Grande-Bretagne aussi bien que les États-Unis d'Amérique tentent d'éluder la responsabilité d'avoir créé ce problème et essaient de le faire passer pour un différend entre la Libye et la communauté internationale. N'est-ce pas là inverser les faits? Comment le différend peut-il être entre la Libye et la communauté internationale alors que le soutien international en faveur de la position libyenne ne fait que croître, car il s'agit du soutien d'organisations régionales et internationales de pays dont la population dépasse les deux tiers de la population mondiale.

Ces deux gouvernements ont formulé un nouveau mensonge. Ils ont déclaré que la Libye défiait la légalité internationale. Les faits réfutent totalement cela. La Libye est un des pays les plus attachés aux prescriptions du droit international. Preuve en est son respect total du verdict de la Cour internationale de Justice dans le différend territorial qui l'opposait au Tchad, bien que ce verdict n'ait pas été

prononcé en sa faveur. En outre, les responsables dans ces deux pays prétendent que la Libye n'est un pas un État épris de paix. C'est là un autre mensonge. La Jamahiriya est un pays épris de paix. Elle croit en la paix et pratique la paix. Son rôle dans le règlement pacifique des différends entre les États a été mis en évidence par ses tentatives pour réconcilier le Soudan et l'Ouganda et ses efforts qui ont été couronnés de succès pour réconcilier les Philippines et le Front de libération nationale Moro.

Évoquer «l'affaire de Lockerbie» relève du contexte de ces fausses allégations et accusations fabriquées, et confirme une vérité que nous avons répétée depuis le début, à savoir que c'est là un problème prémédité, créé avec l'intention camouflée de punir le peuple libyen pour des principes dont il est convaincu et pour certaines positions qu'il défend. C'est comme si ceux qui ont créé cette crise n'étaient toujours pas satisfaits des épreuves déjà endurées par le peuple libyen aux mains des colonialistes et des fascistes qui ont livré sur notre territoire une guerre qui a tué et déplacé des centaines de milliers de Libyens, et semé par millions dans nos fermes et sous nos maisons des mines terrestres qui continuent de tuer des personnes innocentes et d'entraver les efforts libyens pour protéger l'environnement, combattre la désertification, et chercher à développer le progrès économique et social.

Si l'objectif qui est à l'origine de la crise n'était pas de nous punir pour notre attachement à certains principes et pour certaines positions que nous défendons, pour quelle raison les deux pays ont-ils refusé, depuis le début, d'appliquer une convention internationale pertinente : la Convention de Montréal? Pourquoi ces pays ont-ils entraîné le Conseil de sécurité dans un problème juridique qui n'est pas de son ressort? Pour quelle raison se sont-ils hâtés de nous imposer des sanctions deux mois seulement après le début de cette crise? Comment ces pays se sont-ils autorisés à participer au vote de la résolution 731 (1992), en contradiction avec le sous-paragraphe 3) de l'Article 27 de la Charte? Pourquoi les Gouvernements britannique et américain refusent-ils toute initiative de règlement du conflit par la voie du dialogue et de la négociation? Quelle est la justification de leur intransigeance et de leur refus d'accepter la proposition de la Ligue des États arabes et qui a été agréée par la Libye? Pourquoi ces deux États persistent-ils à accuser nos citoyens alors que de nouveaux faits ont été divulgués et publiés dans de nombreux ouvrages et journaux qui réfutent leurs allégations et confirment que l'affaire a été planifiée par des services de renseignement professionnels afin de dissimuler certains agissements suspects? Pourquoi donc ces États poussent-ils le Conseil de sécurité à adopter le principe du double critère, en imposant des

sanctions à la Libye en vertu du Chapitre VII de la Charte, alors que ce pays n'a menacé personne et ne s'est pas conduit d'une manière qui constitue une menace à la paix et la sécurité internationales? Alors que dans le même temps, ils empêchaient le Conseil de sécurité d'appliquer le même Chapitre à une grande puissance qui a envoyé des centaines d'avions pour agresser notre pays et bombarder nos villes alors que leurs habitants dormaient paisiblement? Cette même grande puissance continue de pratiquer le terrorisme d'État à notre rencontre, en gelant nos avoirs financiers et en nous imposant des sanctions unilatérales, refuse de respecter la résolution 41/38 de l'Assemblée générale qui préconise l'indemnisation de notre peuple pour les pertes dont il a été victime à la suite de l'agression brutale perpétrée par cette puissance contre notre pays en avril 1986.

La Jamahiriya arabe libyenne a cherché à régler ce différend. Tout ce qu'elle a demandé, c'est qu'il soit réglé conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. Mon pays se félicite du fait que son attitude dans cette crise lui a valu le soutien de la majorité des pays du monde. Je tiens à cet égard à rendre hommage aux pays membres du Mouvement des pays non alignés, aux membres de l'Organisation de la Conférence islamique, aux États membres de l'Organisation de l'Unité africaine et aux pays de la Ligue des États arabes qui ont soutenu notre position et compris que nous étions résolus à rechercher une solution rapide et juste. Nous tenons tout particulièrement à remercier les membres du Conseil de sécurité qui ont apprécié notre réaction et cherché à nous rendre justice et à lever les sanctions injustes qui nous sont imposées.

L'ampleur des souffrances endurées par le peuple libyen à la suite des sanctions est détaillée dans le document S/1996/717. Qu'il suffise de dire que ces sanctions ont eu jusqu'à présent pour résultat le décès de 3 340 personnes dans des accidents de la route. Plus de 12 000 personnes souffrent de graves blessures ou sont handicapées à vie du fait de ces accidents. Quant aux pertes matérielles, elles se chiffrent à plus de 18 milliards de dollars.

Rien n'excuse le mutisme observé devant pareille injustice, et la persistance d'une telle injustice est néfaste. La plupart des pays du monde ont réitéré leurs appels en faveur d'une solution accélérée de la crise de Lockerbie, conformément aux lois et conventions internationales. La Jamahiriya y a souscrit. L'obstacle tient à l'intransigeance aveugle et aux exigences illogiques des Gouvernements britannique et américain. Si ces deux gouvernements devaient persister dans leurs positions intransigeantes et

refuser de régler le différend dans un esprit de justice et d'équité, et de soulager les souffrances que notre peuple endure depuis plus de quatre ans, le peuple arabe libyen n'aurait d'autre recours que de lancer dans cette enceinte un appel aux personnes dotées d'une conscience libre, pour qu'elles intensifient leurs efforts pour divulguer les pratiques injustes auxquelles les États-Unis et la Grande-Bretagne ont recours pour prolonger le blocus imposé à un petit peuple. Les membres de cette Assemblée devraient donner effet à la décision des chefs d'État et de Gouvernement du Mouvement des pays non alignés réunis à Cartagena, des chefs d'État arabes au Sommet du Caire, des chefs d'État africains au Sommet de Yaoundé, à savoir de ne plus respecter les résolutions sur les sanctions et de réfléchir aux moyens d'épargner au peuple libyen des pertes plus grandes au cas où les pays occidentaux persistaient dans leur rejet des initiatives en faveur d'une solution pacifique.

La Jamahiriya arabe libyenne attache la plus grande importance à l'établissement de la sécurité et au renforcement de la coopération dans la région de la Méditerranée. Elle réaffirme sa conviction que la stabilité ne saurait être instaurée dans cette région que si l'on mettait fin aux exercices militaires en Méditerranée; on fermait les bases militaires étrangères; on retirait les flottes étrangères et élaborait une formule claire, sans aucun type d'exclusion, qui permette aux pays de la Méditerranée de contribuer au renforcement de la sécurité et de promouvoir la coopération. Compte tenu de sa situation distincte dans la région et de la stabilité dont elle jouit, la Jamahiriya peut jouer un rôle important dans le renforcement de la sécurité en Méditerranée, grâce à une réduction des mouvements migratoires des États du littoral méridional vers le Nord et à l'élimination des mouvements destructeurs qui exploitent l'Islam et que l'Islam a répudiés, et qui sapent la stabilité d'un certain nombre de pays méditerranéens. La Jamahiriya serait en mesure de jouer un rôle plus important dans ces domaines si les sanctions qui lui sont imposées étaient levées et si les tentatives extérieures pour saper sa sécurité et sa stabilité prenaient fin.

Mon pays appuie la non-prolifération des armes nucléaires en tant que préalable à l'interdiction et à la destruction de toutes les armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'adoption de conventions et traités internationaux qui visent à maîtriser ces armes de destruction et à aboutir à leur élimination définitive. Mon pays se félicite notamment de la conclusion du Traité sur la dénucléarisation de l'Afrique. Nous estimons toutefois que d'autres mesures doivent être prises pour garantir l'élimination totale des armes de destruction massive, y compris un calendrier pour la destruction de ces armes. Il est nécessaire de pren-

dre des mesures drastiques et punitives à l'encontre d'une grande puissance nucléaire qui a transporté des matières nucléaires sur ses terres et qui continue de tergiverser et d'atormoyer pour ne pas s'en défaire sous supervision internationale. Il est également très important d'élaborer un instrument international garantissant la sécurité et la sûreté des États non dotés d'armes nucléaires. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté récemment par l'Assemblée générale, ne répond pas aux aspirations des peuples du monde, à savoir : l'interdiction complète et absolue de tous les essais nucléaires. Dans sa formulation actuelle, le Traité ne fait que perpétuer le statu quo et il pourrait même préjuger des efforts visant à aboutir à un monde totalement libéré de la terreur nucléaire. Dans le contexte d'autres mesures qu'il conviendrait de prendre en vue de l'élimination des armes nucléaires, il est essentiel que des mesures internationales sérieuses soient prises pour garantir l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Jamahiriya porte un intérêt particulier à cette question, la région où nous vivons étant gravement menacée du fait que les Israéliens détiennent des armes nucléaires terrifiantes, avec plus de 200 ogives nucléaires. Ils possèdent également des installations nucléaires qu'ils refusent de placer sous contrôle international. Ce qui nous inquiète aussi en ce qui concerne la menace nucléaire israélienne terrifiante qui pèse quotidiennement sur la vie des habitants des villes et des villages arabes, c'est qu'une grande puissance nucléaire, non seulement ferme les yeux sur le potentiel nucléaire de ce pays, mais s'emploie en plus à le développer et à le renforcer. Dans le même temps, cette même grande puissance menace tout pays arabe, même s'il ne fait que construire une usine de produits pharmaceutiques, sous prétexte de préserver le monde du danger d'armes chimiques.

L'existence de l'arsenal nucléaire israélien ne peut être pris à la légère ni ignoré. Si la communauté internationale est vraiment attachée à la sécurité et à la stabilité de notre région, elle doit prendre les mesures qui garantissent l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération nucléaire et le placement de ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle doit établir également un calendrier en vue du démantèlement des stocks nucléaires d'Israël. Si l'on ne parvenait pas à contraindre Israël à agir dans ce sens, il serait juste que les pays de la région acquièrent, en légitime défense, les moyens d'assurer leur sécurité et de faire face au danger que la menace nucléaire israélienne fait peser sur leur existence même.

Le monde a été témoin de changements spectaculaires. L'adaptation à ces changements exige une restructuration de l'ONU afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins internationaux, ainsi qu'aux intérêts et souhaits des États Membres.

Mon pays a suivi les négociations visant le renforcement du système des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité. Nous estimons que ce processus, auquel participent depuis un certain temps déjà les États Membres, devrait être accéléré et achevé, et se traduire par des mesures destinées à renforcer les pouvoirs de l'Assemblée générale, y compris en ce qui concerne les questions liées à la paix et à la sécurité internationales.

Nous lançons un appel afin que les négociations débouchent sur des mesures qui permettent au Conseil de sécurité de mieux s'acquitter de son mandat, conformément aux buts et principes de la Charte. L'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ne devrait pas reposer sur une approche sélective, mais sur les principes de l'égalité souveraine des États et de la répartition géographique équitable, en prenant en considération les intérêts des pays en développement qui constituent la majorité des États Membres des Nations Unies. Le privilège du droit de veto, qui est devenu le centre d'intérêt de la plupart des pays, devrait constituer le noyau du processus de réforme. Plus rien ne justifie le maintien de ce privilège. La nouvelle scène internationale a besoin d'un Conseil de sécurité démocratique, et non d'un Conseil au sein duquel une poignée d'États jouissent de droits discriminatoires. Mon pays, qui a été le chef de file des pays qui préconisent l'abrogation du droit de veto, demande à nouveau instamment que les mesures visant à réformer le Conseil de sécurité comprennent des arrangements qui mènent en définitive à l'élimination de ce privilège, qui contrevient au principe de l'égalité souveraine des États et qui va aussi à l'encontre de la démocratie. Le maintenir entraverait les efforts de l'Organisation dans le domaine du maintien et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

La sécurité du monde ne pourra être garantie tant que n'auront pas été traités les problèmes économiques et la promotion du développement. Si l'on examine la scène internationale, on constate que les économies et le niveau de croissance de la plupart des pays en développement continuent de stagner. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la situation pourrait se détériorer si des mesures efficaces n'étaient prises pour l'inverser. La Charte des Nations Unies repose sur deux piliers fondamentaux : le maintien de la

paix et de la sécurité internationales et la coopération internationale pour le développement économique et social. Le lien étroit entre ces deux piliers exige de l'ONU qu'elle s'efforce d'atteindre ces objectifs sur un pied d'égalité.

Nous pensons qu'aucun environnement économique international sain ne s'instaurera sans un véritable partenariat mondial pour le développement. Cela exige une reprise du dialogue Nord-Sud et la possibilité pour les pays en développement de prendre une part effective dans la prise de décisions liées à la situation économique internationale. Dans ce contexte, les engagements pris en faveur de la promotion du développement dans les pays en développement devraient être traités de manière réaliste, qui garantisse la cessation du protectionnisme commercial à l'encontre des exportations des pays en développement, la levée des restrictions touchant le transfert technologique vers ces pays, et le paiement de prix rémunérateurs pour leurs produits de base.

Il est essentiel d'accorder la plus haute priorité à la situation économique de l'Afrique et de mettre à exécution le nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les pays occidentaux ont le devoir moral de mettre fin au sous-développement en Afrique, compte tenu des épreuves endurées par ce continent pendant la période de colonisation, du pillage de ses richesses, du vol de ses ressources naturelles et du déni d'opportunités de développement et de progrès.

Dans le cadre des efforts déployés par la Jamahiriya arabe libyenne dans les domaines du développement économique, de la préservation de l'environnement, de l'expansion de la réforme agraire et de l'approvisionnement en eau potable, le peuple libyen, au milieu de l'allégresse qui marque le vingt-huitième anniversaire de la révolution du 1er septembre, a célébré l'achèvement de la deuxième étape du projet du Grand fleuve artificiel, dont les eaux ont atteint la ville de Tripoli, où la densité démographique est élevée et où les terres sont cultivables. Le peuple libyen a mené à terme cette réalisation en dépit de l'embargo en cours et des mesures économiques contraignantes qui lui sont imposées depuis plus d'une décennie. Ces mesures ont été récemment renforcées par une loi dont les dispositions s'appliquent aux sociétés dans les États avec lesquels nous avons des liens commerciaux. Cela constitue une violation flagrante des buts de la Charte des Nations Unies et un mépris délibéré des règles du droit international. En outre, cela contredit clairement l'Accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce.

Mon pays a suivi avec un vif intérêt les réactions de colère et de dénonciation suscitées par la promulgation de cette loi. Nous tenons à exprimer notre satisfaction à la suite de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente session. Nous espérons que les États Membres consacreront le temps nécessaire au débat de cette question et l'étudieront minutieusement, et qu'ils aboutiront à l'adoption d'une mesure destinée à contrecarrer cette loi, par le biais de laquelle les États-Unis cherchent à imposer leurs lois à la communauté internationale. L'Assemblée devrait prendre les mesures concrètes nécessaires pour mettre fin à toutes les dispositions économiques contraignantes imposées à un certain nombre de pays en développement, en application des résolutions de l'Assemblée générale interdisant à tout pays de promulguer des lois d'extraterritorialité ou de recourir à des mesures contraignantes pour contraindre un autre pays à renoncer à l'exercice de ses droits souverains.

Quelques années à peine nous séparent du siècle prochain. D'ici là, il appartient à tous les membres de la communauté internationale d'utiliser le temps qui reste pour éliminer les vestiges des dernières décennies, lesquelles ont été marquées par la tension et l'affrontement. Alors que nous abordons le troisième millénaire, nous devrions vivre dans un monde régi par la justice, l'égalité et le respect des choix politiques et économiques des peuples. Un tel système devrait englober le plein respect du droit international et des buts et principes de la Charte de l'ONU, protéger et renforcer les droits de l'homme, appuyer les efforts visant à éliminer la pauvreté, la souffrance, la discorde, les conflits, les différends et les guerres et promouvoir le règlement pacifique de tous les différends. Dans un tel système, aucun pays ne devrait pouvoir imposer son hégémonie ou abuser de son influence et tous les peuples auraient la possibilité d'envisager l'avenir avec optimisme.

L'ONU demeure le forum le plus valable et le meilleur instrument pour susciter un consensus mondial à cet égard. Réformons et renforçons cette organisation de façon qu'elle puisse répondre à ces exigences, lesquelles découlent de ses buts et principes : l'établissement de la paix et de la sécurité, la promotion du développement économique et social dans l'intérêt du progrès, du bien-être et de la prospérité des générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, S. E. M. Vahan Papazian.

M. Papazian (Arménie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de la cinquante et unième session

de l'Assemblée générale des Nations Unies. Grâce à son talent et à son expérience, je suis convaincu qu'il saura guider notre session avec succès, réalisant ainsi la noble mission dont l'a chargé la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté des tâches de la dernière session.

La fin de la guerre froide a conféré un élan décisif à la mondialisation, en offrant aux anciennes économies socialistes la possibilité de prendre la place qui leur revenait dans l'économie mondiale. Les défis qu'implique une transformation extrêmement rapide ne sauraient être mieux reflétés que dans la transition qui s'opère actuellement dans les pays d'Europe orientale et centrale et dans l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques.

Outre de sérieux problèmes économiques et sociaux résultant des changements extraordinaires ayant eu lieu dans le pays, le processus de transition en Arménie a été compliqué par le blocus en matière de transport et d'énergie imposé par l'Azerbaïdjan voisin, les dégâts causés par le grave tremblement de terre de 1988, le conflit entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan et la présence de plus de 300 000 réfugiés.

Malgré cette grave situation, les réformes économiques, entamées après la déclaration d'indépendance, se sont poursuivies et se sont même amplifiées au cours de l'année dernière. Après avoir atteint un niveau de stabilité économique raisonnable, le Gouvernement arménien a mis sur pied un programme économique à moyen terme pour 1996-1998. La politique à moyen terme de l'Arménie a pour objectifs de maintenir la stabilité financière et de mettre en place les institutions et les mécanismes d'une économie de marché d'ici la fin de la période du programme, de façon à jeter les bases d'une croissance durable et d'une balance des paiements saine. Conformément à cette stratégie, les principaux objectifs macro-économiques de ce programme sont le relèvement du taux de croissance économique de 5 à 7 % en 1998, l'abaissement du taux d'inflation à 8 % d'ici la fin de 1998 et la réduction du déficit actuel de 26 % du produit national brut (PNB) en 1995 à 12 % en 1998. Afin de faire face aux pressions sociales qu'implique le processus de transition, la réorientation des dépenses sociales en direction des plus défavorisés reste notre tâche prioritaire. Le programme met l'accent sur l'amélioration de la sécurité sociale et l'intensification des efforts de rationalisation des dépenses sociales.

Chaque pays étant responsable de ses politiques économiques et de développement, conformément à sa situation et à sa conjoncture, une relance de la croissance économique et du développement dans tous les pays exige un effort concerté de la part de la communauté internationale. Il convient à ce propos d'accorder une attention particulière aux besoins des pays aux économies en transition, sans que cela porte atteinte à l'aide au développement pour les pays en développement.

L'achèvement du processus de transition et d'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et leur participation effective aux institutions multilatérales aura des conséquences positives, non seulement pour ces pays, mais aussi pour l'économie mondiale.

À l'aube du XXIe siècle, il est de la responsabilité commune de la communauté internationale de veiller à ce que, dans le cadre multidimensionnel et intégré de son mandat, le système des Nations Unies soit en mesure de s'acquitter des engagements pris en matière de coopération internationale pour le développement.

Dans ce contexte, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique témoigne de l'engagement de ce système d'entreprendre une action commune, et de son attachement renouvelé à l'égard du développement de l'Afrique. Lancée en mars dernier par le Secrétaire général, cette initiative constitue l'action coordonnée la plus importante de l'histoire des Nations Unies. S'il est clair que la mise en oeuvre de l'Initiative se fera au niveau national par les gouvernements, les institutions des Nations Unies seront mutuellement responsables de la réalisation des objectifs de l'Initiative.

En coopération avec les institutions de Bretton Woods, d'autres organes du système des Nations Unies, y compris leurs organes spécialisés, et l'Organisation mondiale du commerce, l'ONU a un rôle clef à jouer pour encourager une cohérence, une complémentarité et une coordination plus nettes dans la mise en place d'une politique économique mondiale. L'Assemblée générale devrait jouer un rôle plus déterminant en matière de politique de développement, dans la mesure où la Charte de l'ONU confère à l'Assemblée des mandats très larges dans ce domaine. Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, le Conseil économique et social (ECOSOC) doit continuer à renforcer son rôle en tant que mécanisme central de coordination des politiques et des activités de l'ONU, de ses institutions spécialisées et des fonds dans les domaines économique, social et connexe. Il devrait fournir une ligne d'action et une coordination d'ensemble au système de développement

des Nations Unies. L'ECOSOC doit aussi encourager un suivi coordonné des résultats des principales conférences internationales.

Les recommandations adoptées par le Conseil économique et social au cours de sa session de fond de 1996 sur le renforcement de la collaboration entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods et sur de nouveaux arrangements pour consultations avec les organisations non gouvernementales (ONG) ont constitué un grand pas en avant.

La démocratie moderne est la contrepartie politique du système d'économie de marché, et les deux vont de pair. Le succès d'une démocratie exige un discours structuré et honnête ainsi que le respect de la primauté du droit et du processus démocratique, y compris l'expression du public au moyen d'élections libres et équitables.

La récente élection présidentielle vigoureusement disputée a démontré la vitalité du processus démocratique en Arménie. La réélection du Président Levon Ter-Petrossian atteste la volonté du peuple d'appuyer la politique menée jusqu'à présent par le Gouvernement, fondée sur un programme clair et un plan de développement concret.

Il ne saurait y avoir de développement sans respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Arménie soutient vigoureusement l'action du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme dans ses efforts pour restructurer le Centre des droits de l'homme. Les États Membres doivent continuer d'oeuvrer afin d'obtenir une meilleure coordination au sein du Centre des droits de l'homme et de consolider, dans le système des Nations Unies, les fonctions relatives aux droits de l'homme.

Pour l'Arménie, l'autodétermination, dans toutes ses manifestations, constitue un droit de l'homme inaliénable. À cet égard, le conflit du Haut-Karabakh continue de préoccuper le Gouvernement de l'Arménie et sa solution pacifique demeure pour l'Arménie, en matière de politique étrangère, la principale priorité. Il y a quelques mois, le 12 mai, nous avons célébré le deuxième anniversaire du cessez-le-feu dans le conflit du Haut-Karabakh. En même temps, les parties au conflit ont libéré tous les prisonniers de guerre et les otages identifiés par le Comité international de la Croix-Rouge. Nous estimons que cette évolution est encourageante et propice au processus de paix général et à l'instauration d'un climat favorable aux négociations.

Les négociations entre les parties dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation de la sécurité et de la

coopération en Europe (OSCE) sur un accord politique se sont poursuivies au cours de l'année dernière. Nous pensons que la signature de l'accord offre le meilleur espoir de consolider le cessez-le-feu et de rendre irréversible le processus de paix. Les éléments de l'accord politique, et principalement les dispositions relatives à la sécurité dans le Haut-Karabakh, feront en définitive partie intégrante de tout règlement, quel que soit le statut final du Haut-Karabakh.

Cette année aussi, les parties ont pris une autre mesure visant la création d'une deuxième voie de négociations par le biais de contacts immédiats et directs, comme l'a demandé la réunion du Conseil des ministres de l'OSCE à Budapest en 1995. Jusqu'à présent, plusieurs séries d'entretiens ont eu lieu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur les aspects généraux de problèmes clefs. Nous espérons que le représentant du Haut-Karabakh participera aux entretiens suivants, car nous sommes convaincus qu'aucune solution définitive ne peut intervenir sans une participation directe du Karabakh aux délibérations.

Le règlement pacifique du conflit du Karabakh reste la principale priorité de l'Arménie. L'Arménie est attachée à des entretiens sur les deux voies et continuera de participer de façon constructive à ces deux processus. Nous pensons que ces deux voies sont complémentaires et que tout progrès réalisé dans l'une ne peut avoir que des conséquences positives pour l'autre, en menant finalement à une percée.

Ces cinq dernières années, l'Arménie a pu vérifier sur le terrain combien la guerre, les conflits armés et l'instabilité régionale en général peuvent entraver le progrès et le développement économique. Je tiens donc à réitérer l'attachement de l'Arménie au maintien du cessez-le-feu actuel, tout en recherchant vigoureusement une solution reposant sur la bonne volonté, le compromis réciproque et la compréhension.

La prolifération d'armes de destruction massive constitue une grave menace pour la sécurité et la stabilité mondiales et régionales. L'adoption le mois dernier par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a représenté la volonté de la communauté internationale de mettre sur pied l'une des mesures les plus recherchées en matière de non-prolifération et de désarmement de l'histoire de l'Organisation. Je suis extrêmement satisfait de signer aujourd'hui le Traité, au nom du Gouvernement et du peuple arménien.

Pratiquement tous les États Membres des Nations Unies sont en faveur d'une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité qui refléterait les change-

ments radicaux survenus dans le monde et l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. Néanmoins, au cours des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée, il a été largement admis que si l'on ne parvient pas à un accord sur d'autres catégories de membres, un élargissement devrait intervenir, pour le moment, en ce qui concerne seulement la catégorie des membres non permanents. L'Arménie est favorable à une augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil qui refléterait les intérêts de tous les groupes régionaux et correspondrait au principe d'une répartition géographique équitable.

Pour mener à bien ses activités, l'ONU a besoin de moyens financiers. Le financement de l'Organisation est de la responsabilité collective de tous les États Membres, l'Arménie n'est pas indifférente à la situation financière de l'ONU.

Je voudrais assurer l'Assemblée que l'Arménie fera de son mieux pour s'acquitter de ses obligations financières. Cependant, il y a un besoin urgent d'adopter un ensemble de mesures globales pour résoudre la situation financière grave de l'ONU. Ces mesures devraient comprendre, entre autres, un réexamen du barème des quotes-parts de façon qu'il reflète le plus précisément possible le principe de la capacité de paiement.

Qu'il me soit permis de terminer en souhaitant plein succès à l'Assemblée générale face à la tâche difficile qui l'attend à cette session, et en l'assurant que l'Arménie coopérera le plus activement et le plus efficacement possible avec les délégations des autres États.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour cette séance.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Abolhassani Shahreza (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis a fait un certain nombre d'allégations injustifiées et formulé des

revendications à l'encontre de l'intégrité territoriale de mon pays. Ces revendications ne reposent sur aucune base historique ou juridique. À maintes reprises, nous avons énoncé clairement notre position à cet égard. En outre, nous ne voyons pas bien l'utilité d'une approche rhétorique de cette question, que ce soit à l'Assemblée générale de l'ONU ou dans d'autres enceintes internationales. Je serai par conséquent très bref.

Comme on l'a déjà noté, nous sommes contre toute mesure qui pourrait être source d'instabilité dans la région du Golfe persique. Les peuples de la région continuent de pâtir des conséquences des guerres et des erreurs d'un passé récent. Pleinement consciente de l'instabilité que connaît la région du Golfe persique, la République islamique d'Iran est attachée au respect et au maintien de la paix, de la sécurité et de la tranquillité dans cette région.

Par conséquent, nous estimons que les malentendus qui surgissent dans le cadre des relations multilatérales peuvent être dissipés en toute bonne volonté. Nous demeurons attachés au maintien et à la promotion de relation de bon voisinage entre les deux pays. Nous nous appuyons, heureusement, sur une histoire marquée par des relations cordiales et amicales avec les Emirats arabes unis. Nous sommes convaincus que ces malentendus pourront être réglés, dans le cadre de nos pourparlers bilatéraux, et dans une atmosphère empreinte d'amitié.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la détermination des Emirats arabes unis, reflétée dans la déclaration d'aujourd'hui, de s'engager dans des discussions bilatérales, sans aucun préjugé de la part d'aucune partie.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne est un autre exemple de la campagne que mène constamment la Libye pour essayer de transformer ses obligations internationales en un problème entre États. Il ne s'agit pas d'un problème entre États. Il n'est pas vrai non plus, comme on vient de le prétendre, que le Conseil de sécurité a adopté le principe des deux poids, deux mesures à l'égard de la Libye. Le Conseil a adopté une attitude de principe à l'encontre des États qui appuient le terrorisme. Le problème tient à l'incapacité de la Libye de respecter les obligations internationales qui lui ont été imposées par le Conseil de sécurité. Ces obligations sont claires. Elles n'ont pas changé. Les prétendus compromis offerts par la Libye sont inacceptables. Il ne saurait y avoir de négociation entre la Libye et le Conseil de sécurité s'agissant du respect des obligations en vertu du Chapitre VII.

Le refus de la Libye de satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité donne une idée du respect de ce pays à l'égard de l'ONU. Le fait d'esquiver ces obligations ne conduira pas à une solution du problème entre la Libye et la communauté des nations. Le Gouvernement de la Libye sait ce qui doit être fait pour qu'il soit mis fin aux sanctions : respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Plus tôt il le fera et mieux cela vaudra pour tous.

Le Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a aussi évoqué la question de la législation des États-Unis relative aux sanctions imposées à la Libye. Une préférence pour une action multilatérale et la consultation d'autres gouvernements est inhérente à notre législation. Dans son application, l'Administration des États-Unis d'Amérique tiendra compte des obligations qui sont les siennes au niveau international. L'objectif de cette législation n'est pas de punir, mais de dissuader et de contribuer à protéger le système international de la menace représentée par l'appui de la Libye au terrorisme.

M. Hollis (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Dans son discours, le chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a fait mention de l'explosion du vol 103 de la Pan American et du vol 772 d'UTA, des incidents terroristes dans lesquels 441 personnes originaires de 27 États Membres de l'ONU ont été assassinés.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la position de mon Gouvernement. La Libye cherche une fois de plus à brouiller les choses. Il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un différend entre le Gouvernement libyen et un certain nombre de pays. Il s'agit de la nécessité pour la communauté internationale de réagir aux actes de terrorisme international, et de l'incapacité permanente du Gouvernement libyen de se conformer pleinement aux résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993).

Le respect des résolutions du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII est une obligation pour tous les États Membres de l'ONU. Tout ce que le Royaume-Uni recherche, c'est que la Libye fasse la preuve de son respect à l'égard de l'ONU et de la communauté internationale en appliquant pleinement les résolutions pertinentes. Il n'appartient pas à la Libye d'essayer de négocier avec le Conseil de sécurité les obligations qui sont les siennes en vertu du Chapitre VII de la Charte. Ces obligations sont clairement stipulées dans les résolutions. Les prétendus compromis offerts par les Libyens, et dont vient de faire mention le représentant de la Libye dans son intervention, ne sont pas acceptables.

Il appartient au Conseil de sécurité — et non au Gouvernement libyen — de décider des mesures nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il incombe au Gouvernement libyen de respecter ces décisions, au plus vite et pleinement.

Mme Gazeau-Secret (France) : La délégation française juge utile de rétablir certains faits et d'apporter certaines précisions à la suite du discours prononcé par le ministre libyen des affaires étrangères, M. Omar Mustafa Muntasser.

L'affaire de l'attentat contre le vol UTA 772 et celle de l'attentat de Lockerbie contre un avion de la Pan American ne sont pas des différends entre la Libye et trois États Membres, mais entre la Libye et le Conseil de sécurité. Les résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993) décrivent ce que le Conseil de sécurité attend des autorités libyennes.

La proposition de la Ligue des États arabes, mentionnée par le ministre libyen des affaires étrangères, ne constitue pas une réponse appropriée aux demandes du Conseil de sécurité concernant l'acte terroriste perpétré contre le vol 103 de la Pan American.

Quant à l'affaire du vol UTA 772, la délégation française confirme que la visite à Tripoli du magistrat français, chargé de l'enquête, du 5 au 16 juillet dernier, s'est bien passée. Le magistrat s'est en effet déclaré satisfait de la coopération des autorités libyennes durant son séjour. Ma délégation espère que les résultats de cette visite auront permis de progresser dans la voie de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, et que les autorités libyennes poursuivront leurs efforts afin de se conformer à l'ensemble de leurs obligations, tant sur le dossier du vol UTA 772 que sur celui du vol 103 de la Pan American. Seul le respect de ses obligations permettra la levée des sanctions édictées par le Conseil de sécurité.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : En réponse à la déclaration du représentant de la République islamique d'Iran sur l'occupation iranienne, depuis maintenant 25 ans, des trois îles, — Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa —, qui appartiennent à mon pays, les Émirats arabes unis, je tiens à déclarer que, depuis sa création, mon pays a mené une politique fondée sur la coexistence pacifique, le bon voisinage, le renoncement à l'usage de la force et le recours à des moyens pacifiques dans le règlement des différends, conformément aux principes saints de l'Islam, ainsi qu'aux principes consacrés dans la Charte de l'ONU et dans d'autres instruments internationaux.

Mon pays a toujours rejeté l'occupation iranienne des trois îles. Nous avons demandé au Gouvernement iranien de régler le différend sur ces îles par le biais de négociations bilatérales ou de la médiation de la Cour internationale de Justice.

Les Émirats arabes unis ont répondu à tous les bons offices de nombreux pays amis et frères en vue de régler le différend par des moyens pacifiques. Notre réponse à l'invitation de participer à un groupe d'experts à Qatar en 1995, afin de s'accorder sur un calendrier de négociations bilatérales entre les deux pays en vue du règlement pacifique du différend portant sur ces trois îles, a été le tout dernier exemple. Toutefois, le Gouvernement iranien s'est appesanti sur des problèmes secondaires, sans rapport avec la question, démontrant par là un manque de sérieux et de volonté de régler la question au niveau bilatéral.

Les faits historiques viennent contredire les prétentions du Gouvernement iranien. Ils soulèvent en effet la question de savoir comment ces trois îles pourraient être iraniennes alors que le Gouvernement iranien lui-même a renoncé à la tentative de les acheter ou de les louer dès 1929. Il a dès lors procédé à l'occupation des trois îles en 1971.

Prenant la parole le 23 septembre 1996, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran déclarait :

«la République islamique d'Iran a continué de présenter et de poursuivre des initiatives et des mesures visant à instaurer une plus grande confiance au plan régional; à renforcer le respect des principes du droit international; à réaliser la transparence dans les armements et la réduction des dépenses militaires; à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive; à renforcer la paix et la sécurité au moyen d'efforts persistants destinés à encourager et faciliter la compréhension et la conciliation; et à consolider la coopération économique.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 4e séance, p. 29*)

Cette déclaration est en contradiction avec la conduite affichée par l'Iran. Ces dernières années, il y a eu une tentative pour encourager et renforcer le contrôle militaire des trois îles, y compris l'accumulation d'armes de destruction massive et la consolidation de l'occupation des trois îles. Cet agissement dément toute revendication de transparence dans les armements ou de conciliation et de coopération. Le Gouvernement des Émirats arabes unis espère que cette déclaration du Ministre iranien des affaires étrangères

devant l'Assemblée générale se traduira dans les faits, notamment en ce qui concerne les trois îles, par le biais d'une révision par l'Iran de ses politiques inacceptables, à la lumière de l'évolution de la situation actuelle aux niveaux régional et international et en réponse aux initiatives menées en faveur de négociations bilatérales inconditionnelles ou du recours à la Cour internationale de Justice en vue de parvenir à un règlement juste du différend, qui mette fin à l'occupation iranienne de ces trois îles et satisfasse les aspirations des peuples de la région à une nouvelle ère de relations bilatérales et collectives, dans l'intérêt du développement économique et social, ainsi que de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je souhaite commenter les déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

Le représentant des États-Unis d'Amérique est familier de ce genre de déclaration. Ce n'est pas la première fois qu'après une déclaration de la Libye, nous entendons la même rengaine : le différend entre la Libye et les États-Unis d'Amérique est un différend entre le Libye et le Conseil de sécurité.

Étant donné l'heure tardive, je ne m'étendrai pas davantage. Je voudrais simplement reconfirmer à l'Assemblée que la Libye a réagi dans les délais aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier à la résolution 731 (1992), dont les dispositions ont été appliquées. Nous avons dénoncé le terrorisme et coopéré avec le Royaume-Uni dans les domaines où l'on a fait appel à notre coopération, notamment en ce qui concerne l'Armée républicaine irlandaise. Nous avons aussi coopéré avec la France. Comme l'Assemblée l'a entendu de la bouche de la représentante de la France il y a un instant, un magistrat s'est rendu en Libye. Il a eu des contacts sur place et mené son enquête. La représentante de la France a déclaré, comme l'avait fait l'année dernière le représentant du Royaume-Uni, que la Libye a coopéré dans ce domaine.

S'agissant du différend qui oppose la Libye au Conseil de sécurité, j'aimerais signaler que la décision de la Ligue des États arabes, qui a été appuyée et acceptée par la Libye, l'a été également par de nombreuses organisations internationales, telles que l'Organisation de l'unité africaine, qui compte plus de 50 membres. Le Mouvement des pays non alignés, qui compte plus de 100 membres, a également appuyé cette décision. L'Organisation de la Conférence islamique, qui compte plus de 50 membres, l'a également appuyée. Le monde entier, y compris certains membres du

Conseil de sécurité, appuient la position de la Jamahiriya arabe libyenne.

Ce qu'il reste à faire dans la mise en oeuvre de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité, c'est à déporter les détenus, ou les accusés, et la Libye rejette cette notion. Nous avons contribué de notre mieux à toutes les tentatives visant un règlement pacifique du différend. Nous avons accepté la proposition de la Ligue des États arabes tendant à ce que les accusés soient jugés dans un lieu neutre, devant la Cour internationale de Justice et par des juges écossais, conformément à la législation écossaise. Toutes ces propositions ont été rejetées par ces deux pays. Nous ne pouvons en aucun cas déporter nos citoyens en violation de notre propre législation nationale. Nous n'avons aucun traité d'extradition avec ces deux pays. Nous sommes disposés à ce que les accusés soient jugés dans un lieu neutre, et non dans le climat qui prévaut au États-Unis et au Royaume-Uni.

Tout ce qui a été dit par les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni ne constitue rien d'autre qu'une tentative pour éluder les faits. Il ne s'agit pas d'un diffé-

rend international. Comme le ministre des affaires étrangères de la Libye l'a indiqué clairement, cette position contredit les faits. Comment pourrait-il s'agir d'un différend international alors que la position de la Libye bénéficie du soutien international de pays qui représentent plus des deux tiers de la population mondiale?

Je n'entrerai pas dans les détails. J'aimerais simplement signaler au représentant des États-Unis qu'une loi comme la loi D'Amato n'est pas du tout utile. Il suffit de rappeler ce qu'a dit ici même la représentante de la France; tout le monde sait qu'elle faisait référence à la loi D'Amato. Les États-Unis d'Amérique veulent imposer leur législation nationale aux autres pays; ils veulent que leur législation nationale dépasse leurs frontières nationales; ils veulent qu'elle s'applique à d'autres pays. Il suffit de rappeler les déclarations de l'ambassadeur de France et d'autres orateurs, ainsi que la désapprobation des médias à cet égard. Je ne souhaite pas à répondre à la représentante de la France puisque la réponse se trouve dans sa déclaration. Je tiens à en remercier la France.

La séance est levée à 18 h 25.